

Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2022

SwissLife Assurances de Biens

Liste des Abréviations	4
Synthèse.....	5
Focus sur la démarche RSE Swiss Life	7
A Activité et résultats.....	9
A.1 Activité	9
A.2 Résultats de souscription.....	21
A.3 Résultats des investissements.....	23
A.4 Résultats des autres activités	24
A.5 Autres informations	24
B Système de gouvernance.....	25
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance.....	25
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité.....	30
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	34
B.4 Système de contrôle interne	40
B.5 Fonction d'audit interne.....	45
B.6 Fonction actuarielle.....	46
B.7 Sous-traitance.....	47
B.8 Autres informations	48
C Profil de risque.....	49
C.1 Risque de souscription.....	51
C.2 Risque de marché	54
C.3 Risque de crédit.....	56
C.4 Risque de liquidité	58
C.5 Risque opérationnel.....	58
C.6 Autres risques importants	60
C.7 Autres informations	60
D Valorisation à des fins de solvabilité.....	61
D.1 Actifs	61
D.2 Provisions techniques.....	67
D.3 Autres passifs	71
D.4 Méthodes de valorisation alternatives.....	72
D.5 Autres informations	72
E Gestion du capital	73
E.1 Fonds propres	73
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	75
E.3 Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	80
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle utilisé.....	80
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	81
E.6 Autres informations	81

Annexe	82
Holding Swiss Life France Structure Simplifiée	82
S.02.01.02 Bilan	83
S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité.....	85
S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays.....	87
S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT	89
S.17.01.02 Provisions techniques non-vie.....	90
S.19.01.21 Sinistres en non-vie	93
S.22.01.21 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires.....	94
S.23.01.01 Fonds propres	95
S.25.01.21 Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard	96
S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR).....	97

Liste des Abréviations

ACAV	Assurance à Capital Variable
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AMSB	Administrative, Management or Supervisory Body: Organe d'administration, de gestion ou de contrôle
BCE	Banque Centrale Européenne
BGS	Besoin Global en Solvabilité
Bps	Basis Point
CFO	Chief Financial Officer (Directeur Financier)
CGPI	Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants
CRO	Chief Risk Officer (Directeur des Risques)
EUR m	En Millions d'Euros
EUR k	En Milliers d'Euros
HY	Half Year
KPI	Key Performance Indicators
MCR	Minimum Capital Requirement
MTP	Mid-Term-Planning
NAV	Net asset value
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
RCSA	Risk and Control Self-Assessment
SCI	Société Civile Immobilière
SCR	Solvency Capital Requirement
SST	Swiss Solvency Test
SII	Solvency II
SLAB	SwissLife Assurances de Biens
SLAM	Swiss Life Asset Managers
SLAP	SwissLife Assurance et Patrimoine
SLAR	SwissLife Assurance Retraite
SLPS	SwissLife Prévoyance et Santé
TPE	Très Petite Entreprise
UC	Unités de Comptes
USP	Undertaking Specific Parameters
VA	Volatility Adjustment

Synthèse

Dans le cadre du dispositif Solvabilité II (SII), ce rapport accompagne la remise complète des états de clôture SII, il porte sur l'année calendaire 2022. Le rapport est établi sur les bases des calculs au 31.12.2022 et s'appuie sur l'ensemble des textes réglementaires en vigueur.

Le suivi des ratios depuis le début de l'année 2022 a fait état de ratios excédant l'exigence réglementaire cible (SCR) et couvrant plusieurs fois l'exigence minimale (MCR). De même, les ratios de solvabilité¹ au 31.12.2022 excèdent l'exigence cible (le SCR couvert à 136 %) et minimale (le MCR couvert à 363 %).

SLAB fait partie du groupe Swiss Life France, dont le ratio de solvabilité au 31.12.2022 est satisfaisant (ratio de couverture du SCR de 143%).

Par ailleurs, Swiss Life France est une filiale du groupe Swiss Life, un groupe coté au SMI à Zurich, solide et bénéficiant d'un rating A+ (perspective stable) confirmé par S&P en septembre 2022. Le groupe Swiss Life gère sa solvabilité en utilisant le référentiel de solvabilité suisse, le Swiss Solvency Test (SST), équivalent suisse du référentiel européen Solvabilité 2.

Au 1^{er} janvier 2023, le groupe Swiss Life estime son ratio SST autour de 215 % sur la base du modèle réglementaire de solvabilité, soit au-dessus de l'ambition stratégique d'un ratio entre 140 % et 190 %.

Cadre réglementaire

Dans le cadre du dispositif Solvabilité II (SII), ce rapport au superviseur accompagne la remise complète des états de clôture SII, il porte sur l'année calendaire 2022. Le plan du rapport correspond au plan de l'annexe XX du Règlement Délégué. En conséquence, les sous-sections non renseignées correspondent à des parties qui ne s'appliquent pas à la société. Le rapport est établi sur la base des calculs au 31.12.2022.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'entité se base, comme pour l'exercice précédent, sur la Directive, le Règlement Délégué publié au journal officiel de l'Union Européenne, les ITS et les guidelines publiées par l'EIOPA courant 2015, ainsi que sur les Notices de l'ACPR (représentant ces guidelines en français), publiées en décembre 2015 :

- Utilisation de la formule standard, sans « Undertaking Specific Parameters » (USP).
- Utilisation des courbes de taux publiées par EIOPA au 31.12.2022.
- Utilisation de la mesure contra-cyclique « Volatility Adjustment » (VA). Par ailleurs, les résultats sans VA seront également présentés.
- Utilisation du tableau de raccordement entre les comptes du Plan Comptable des Assurances (PCA) et le bilan SII.

¹ Il s'agit du ratio de solvabilité réglementaire avec correction pour volatilité.

Contexte

Au moment de la rédaction de ce rapport (février 2023), l'environnement socio-économique ne paraît plus directement impacté par la crise pandémique de la période 2020-2021.

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, une gouvernance, un suivi d'activité, une coordination générale et les contrôles de conformité renforcés avaient été mis en place. Le lecteur pourra se référer aux SFCR 2021, publiés en avril 2022, des entités de Swiss Life France pour plus de détails sur les mesures prises à ce moment-là. Le constat général de l'époque reste identique :

- Swiss Life France n'a pas d'investissement significatif sur des actifs dont la contrepartie serait russe ou ukrainienne ;
- N'est pas concerné par des contreparties (personne physique ou morale), client ou partenaire visées par les embargos et gels des avoirs.

Aujourd'hui, les éléments de contexte macro-économique qui ont évolué le plus significativement sur l'année 2022 et qui sont suivis avec une attention continue par le secteur de l'assurance sont :

- les niveaux de taux d'intérêt qui ont fortement augmenté sur 2022 (de l'ordre de +300 bps pour les taux sans risque sur l'année 2022) ;
- la hausse de l'inflation, que ce soit celle constatée (IPC en hausse de +5,9 % sur 2022, dont notamment +15 % sur l'énergie et +12 % sur l'alimentation) ou celle à long terme implicite aux prix des instruments financiers indexés sur l'inflation. Cette dernière a des impacts dans les modèles prospectifs de solvabilité.

Par ailleurs, la lutte contre le changement climatique est l'une des priorités des pouvoirs publics depuis quelques années. L'émergence du concept de finance durable enrichit et complète les analyses risque-rentabilité des actifs financiers. Swiss Life France poursuit sa participation au projet Groupe dans le domaine de la durabilité. Le lecteur pourra référer au chapitre consacré à la RSE dans le présent rapport.

Focus sur la démarche RSE Swiss Life

Le plan Swiss Life 2024 fait de la Responsabilité Sociétale (RSE) un objectif stratégique, intégré à l'ensemble des activités et des décisions de Swiss Life, et au cœur de son modèle d'entreprise responsable. L'ambition de Swiss Life est de permettre aux générations actuelles et futures de vivre selon leurs propres choix.

Depuis 2021, dans le cadre de la préparation de son plan stratégique Swiss Life 2024, et pour répondre à l'évolution des enjeux RSE et des attentes des parties prenantes, Swiss Life a fait évoluer sa stratégie RSE, tant au niveau du Groupe qu'au niveau de Swiss Life France. Avec sa stratégie renouvelée, Swiss Life donne la priorité aux domaines dans lesquels l'entreprise peut exercer une influence directe. Concrètement, Swiss Life France agit de manière responsable:

- En tant qu'assureur et conseiller,
- En tant qu'investisseur,
- En tant qu'employeur,
- En tant qu'acteur citoyen.
- Dans la conduite de ses activités.

Ces piliers constituent le cœur de la stratégie RSE de l'entreprise et repose sur des principes de conduite responsable, à la base de toutes ses activités. Dans ce cadre, Swiss Life intègre les notions de responsabilité sociétale au sein de tous les processus décisionnels de l'entreprise et s'appuie ainsi sur une gouvernance solide, une gestion des risques rigoureuse, un comportement éthique et mène toutes ses activités en maîtrisant son empreinte environnementale.

Ainsi, à travers le plan Swiss Life 2024, et la mise en œuvre de sa stratégie RSE, Swiss Life contribue à la protection du climat, grâce à une gestion responsable de ses ressources et consommations et une maîtrise de l'impact de ses activités sur l'environnement. Swiss Life est également déterminée à améliorer en continu son approche d'investissement responsable et gère ses actifs financiers de manière à prendre en compte le changement climatique.

La stratégie climat de Swiss Life est par ailleurs publiée en détail dans le rapport TCFD du Groupe Swiss Life qui sera déclinée au niveau de Swiss Life France en 2022, notamment pour les actifs des entités.

Les principaux piliers de la stratégie climatique de Swiss Life

La stratégie climatique de Swiss Life s'inscrit dans le cadre de la stratégie RSE et du programme «Swiss Life 2024» présenté en 2021 à l'échelle du groupe : « *Swiss Life reconnaît qu'en l'absence de mesures correctives, le changement climatique aura des effets négatifs sur l'environnement, la société et l'économie mondiale. Swiss Life veut contribuer à la transition vers une économie à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique, conformément à l'Accord de Paris, et apporter une contribution positive à l'atténuation du changement climatique. En outre, les investissements de Swiss Life dans les titres, l'immobilier et les infrastructures pourraient être affectés par les impacts physiques du changement climatique et la transition vers une économie à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique. Swiss Life intègre donc les aspects liés au développement durable et au climat dans ses normes existantes de gestion des risques pour la gestion de ses activités, et évalue les impacts réels et potentiels des risques et opportunités liés au climat sur ses activités, sa stratégie et sa planification financière.* »

Swiss Life soutient les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et souhaite contribuer à leur réalisation. À cette fin, nous avons pris des mesures dans un certain nombre de domaines, dans lesquels nous pouvons exercer une influence directe :

- *Dans la conduite de nos activités*, nous visons à réduire les émissions de CO₂ par ETP de 35 % d'ici 2024 (base 2019) et compensons également entièrement les émissions incompressibles afin d'obtenir un statut « net zéro » en 2022 :
 - Le chemin de réduction et le périmètre de calcul comprend les émissions de Scope 1 et de Scope 2. Il comprend également les émissions du champ d'application du Scope 3 lié aux déplacements professionnels, à la consommation de papier et d'eau et à l'élimination des déchets.
- *En tant qu'investisseur*, propriétaire et gestionnaire d'actifs : nous visons à réduire l'intensité des émissions de CO₂ pour les biens immobiliers détenus en propre de 20 % d'ici 2030 (base 2019). Nous avons également l'intention de poursuivre notre forte intégration ESG dans les processus d'investissement avec environ 90 % des actifs sous gestion dans le cadre de la stratégie d'investissement responsable, de maintenir une bonne gestion des risques ESG, de saisir les opportunités et solutions d'investissement ESG et de maintenir une intensité carbone inférieure aux indices de référence pertinents pour nos titres.
 - Swiss Life s'abstient de nouveaux investissements dans des obligations émises par des entreprises et dans les infrastructures qui tirent plus de 10% de leurs revenus de l'extraction et de la vente de charbon. Ainsi, l'exposition obligataire directe à ces entreprises sera nulle pour le portefeuille de Swiss Life France au plus tard en 2030.
 - Nous considérons qu'un engagement constructif et une gestion active font partie intégrante de notre approche de l'investissement responsable. Dans ce contexte, Swiss Life cherche activement à travailler avec les entreprises et les parties prenantes concernées pour relever les défis ESG et climatiques spécifiques tout en préservant les intérêts financiers de ses clients. Cela inclut l'engagement actionnarial et l'amélioration de la collaboration.
 - Nous avons poursuivi les travaux d'amélioration de notre politique, en adoptant, à compter du 01.01.23 un ensemble de critères ESG restrictifs. Cela passe d'abord par un élargissement des exclusions (en cas de production d'armes controversés, en cas de non-respect du Pacte Mondial ou de sanctions par l'Union Européenne ou le Conseil de Sécurité des Nations Unies). Une politique de sortie progressive du charbon thermique à horizon 2030 entre également en vigueur. Ces exclusions sont complétées par une seconde ligne de règles de sauvegarde de la durabilité (exprimés en termes de rating ESG autorisé, de niveau de controverse autorisée). Des travaux se poursuivent pour développer davantage ces dispositifs.

En effet, Swiss Life limite l'investissement (de l'actif général) au sein d'émetteurs dont les performances ESG sont les plus faibles, y compris les notations ESG, les controverses ESG et les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

En effet, SLAB a mis en place une stratégie d'exclusion et de désinvestissement des entreprises œuvrant significativement dans le secteur du charbon. En outre, des critères d'exclusion pour tous les investissements directs dans des sociétés et des émetteurs souverains sont appliqués pour soutenir les normes sociales telles que les principes du Pacte mondial des Nations Unies et des droits de l'Homme.

A *Activité et résultats*

A.1 *Activité*

Activité et environnement externe

Nom de l'organisme : SwissLife Assurances de Biens. (LEI 969500FCQ2UVRQWF3Z49)

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de SLAB est l'ACPR

(Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

Adresse : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09

La société chargée de l'audit externe de la société est PwC (PricewaterhouseCoopers)

Adresse : PwC, 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

Auditeur externe: Madame Christine Billy

Adresse électronique : christine.billy@pwc.com

Numéros de téléphone : +(33) 01 56 57 58 59

Présentation de la société

SwissLife Assurances de Biens (SLAB) est une société d'assurance non-vie détenue (96 % directement et 4 % indirectement au travers de SLAP) par la holding Swiss Life France (holding de Swiss Life Groupe en France).

SLAB est basée en France et opère principalement sur le marché français de l'assurance non-vie. SLAB est une société de relativement petite taille avec une faible part de marché. Celle-ci est de 0,8 % en termes de primes brutes acquises.

Pour rappel, Swiss Life France est une société de groupe d'assurances telle que définie par l'article L. 322-1-2 du Code des Assurances. Swiss Life France appartient au groupe Swiss Life par l'intermédiaire de Swiss Life AG à hauteur de 99,9 %.

En tant que compagnie d'assurance du groupe Swiss Life, SLAB contribue au processus global de suivi et reporting des risques conformément aux exigences du Swiss Solvency Test (SST). Et au même titre que les compagnies d'assurance opérant sur le marché français, SLAB est dans le champ d'application de Solvabilité II (SII). SLAB étudie, suit et gère ses risques selon les règles propres aux deux référentiels prudentiels.

Swiss Life France maintient son positionnement stratégique unique qui s'appuie sur une marque forte : il s'agit d'un modèle d'assureur gestion privée auprès des clients aisés et patrimoniaux, en étant acteur de référence en épargne-retraite et santé-prévoyance, le tout soutenu et entretenu par un réseau de multidistribution intégré.

Stratégie de Swiss Life

Le 25 novembre 2021, le groupe Swiss Life a annoncé son plan stratégique Swiss Life 2024 et Swiss Life France a présenté sa contribution à ce nouveau programme à 3 ans, visant à poursuivre une stratégie gagnante depuis plus de 10 ans, basée sur un positionnement unique sur le marché français. La pertinence de son modèle d'affaires se traduit par des choix stratégiques clairs cen-

trés sur une croissance rentable et une capacité à s'adapter en tirant parti des évolutions majeures du marché de l'assurance. Il repose sur les éléments suivants :

- Une connaissance approfondie de ses clients et une segmentation claire sur les clients à haute valeur ajoutée ;
- Un positionnement « Assureur Gestion Privée », basé sur le conseil et une offre en assurance vie, banque privée et solutions financières destinée à des clients aisés et patrimoniaux ;
- Une qualité de l'offre proposée aux professionnels et TPE-PME en assurance santé, prévoyance et retraite ;
- Une capacité de multidistribution composée de réseaux propriétaires et ouverts orientés vers le conseil ;
- Une marque reconnue, synonyme de qualité et de confiance.

Cette stratégie solide combinée à une culture d'agilité entrepreneuriale ont permis à Swiss Life France de surperformer le marché français au cours des dix dernières années, de poursuivre sa croissance rentable et d'améliorer sa rentabilité. A titre d'exemple, depuis 10 ans, la croissance annuelle de son chiffre d'affaires en assurance vie s'est élevée à 9 % alors que celle du marché a été en recul de 1 %, et la part des unités de compte dans le chiffre d'affaires a toujours été très nettement supérieure à celle du marché sur la période.

Le portefeuille de SLAB contient essentiellement les garanties suivantes :

- Dommages aux biens (par exemple : 'Multi-Risque Habitation', 'Immeuble', ...)
- Automobile (dommage et responsabilité civile)
- Responsabilité civile générale
- Protection juridique

SLAB a une exposition négligeable voire nulle à certains secteurs d'activités de Solvabilité II, comme « Marine, aviation, transport ». De plus, l'exposition à la réassurance acceptée est modérée. SLAB a pris début 2017 une participation dans l'acceptation d'un traité Stop-loss dont le risque sous-jacent est de type « crédit caution ». Depuis, le traité a été renouvelé annuellement.

La société utilise différents réseaux de distribution pour vendre ses produits d'assurance : agents généraux, courtiers et partenaires de distribution. Au sein de Swiss Life France, SLAB a le positionnement stratégique de proposer au client des produits d'appel en Dommages, avant de lui proposer d'augmenter sa couverture en assurance avec des produits d'assurance vie, Santé-Prévoyance ou bancaires. A l'inverse, quand le parcours commercial du client ne démarre pas par un produit Dommages, SLAB peut alors proposer des produits en accompagnement.

Dans le cadre de sa gestion active des risques, des protections de réassurance ont été souscrites pour réduire l'exposition de SLAB aux risques graves et aux risques catastrophiques. Le programme de réassurance souscrit par SLAB est complet et les réassureurs sont très bien notés par les agences de notation et opèrent internationalement.

L'exposition de SLAB est géographiquement diversifiée mais limitée au territoire français.

Faits marquants de l'exercice 2022

Evolution réglementaire, législative et fiscale

Forte évolution du poids des contraintes réglementaires

Swiss Life France suit de près les discussions de place sur la révision de la formule standard et participe activement à la réponse de l'industrie ainsi qu'aux collectes demandées par l'EIOPA. Les impacts seront introduits lorsque les modifications seront actées dans la réglementation par la Commission Européenne ou dans les actes délégués. Le calendrier prévisionnel prévoit une entrée en vigueur en 2024 (date à considérer avec la plus grande prudence étant donné la forte incertitude quant à sa bonne réalisation).

Les sociétés d'assurances sont soumises à des exigences réglementaires fortes et régulièrement renforcées en matière de protection du consommateur et de transparence issues de plusieurs normes européennes et nationales (Directive sur la distribution en assurance (DDA), loi Sapin 2, 5^{ème} directive LCB-FT...).

Non spécifique au secteur assurance, le RGPD (Règlement général sur la protection des données) applicable au 25/05/2018, a également fait l'objet d'un important chantier de révision de la politique de protection des données, de travaux avec les partenaires externes.

Swiss Life France effectue une veille réglementaire (coordonnée par la Direction Juridique et Fiscale de Swiss Life France) et tient compte dans ses projets des impacts liés à toute évolution du cadre réglementaire. Ces évolutions portent notamment sur la finance durable (avec par exemple le règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR), ou la révision des règlements délégués de la Directive Distribution d'Assurance), sur la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (avec le paquet législatif européen), ou encore sur la cybersécurité (avec le Digital Operational Resilience Act).

Pour la partie liée à la durabilité, se référer à la partie spécifique. Ces nombreuses évolutions réglementaires ont continué à engendrer des coûts de mise en place importants pour la société au cours de l'exercice 2022.

La société poursuit ses travaux, dans le cadre d'un projet interne, relatifs à la mise en place des normes liées à la durabilité. Ce projet porte notamment sur les domaines investissement durable, écologie opérationnelle, gestion des produits et activités d'assurance ainsi que sur la participation aux engagements de place.

Solvabilité II

En termes de référentiel Solvabilité II, aucune évolution réglementaire majeure n'a eu lieu en 2022.

Taux d'impôt sur les sociétés

La loi de finances 2022 a confirmé la poursuite de la réduction du taux d'impôt sur les sociétés initiées depuis 2019, avec un plancher atteint en 2022 à 25.83 % (en ce qui concerne l'entité), ce qui confirme le niveau d'impôt à long terme déjà retenu dans nos modèles, il n'y a pas d'impact particulier de cette loi de finances 2022.

en %

	2022	2023	2024	2025	2026
Taux IS normatif	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Contribution sociale (% du taux IS)	3,30%	3,30%	3,30%	3,30%	3,30%
Taux IS si IS supérieur à EUR 763k	25,83%	25,83%	25,83%	25,83%	25,83%

Cession de la participation minoritaire de Swiss Life dans Assuristance

Swiss Life a cédé à CNP Assurances sa participation de 34 % au capital d'Assuristance, holding de Filassistance International, compagnie d'assistance et de protection juridique du groupe CNP Assurances/La Banque Postale, dont 20 % étaient détenus par SLPS et 14 % par SLAB. Le montant de la transaction a été de EUR 12,5m.

Mise en place du groupe TVA

Dans le cadre de l'article 162 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 qui transpose en droit français les dispositions de l'article 11 de la directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), le groupe a mis en place un nouveau « groupe TVA » en lieu et place de l'ancien régime d'exonération régit par l'article 261 B du code général des impôts. A ce titre la société a adhéré à celui-ci dont la tête de groupe est Swiss Life France.

Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2021, la société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité (« contrôle fiscal ») portant sur les exercices 2017 et 2018 dont les notifications ont été portées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, une reprise de provision d'un montant de EUR 2,55m a pu être réalisée à l'issue de la conduite d'un processus de recours hiérarchique ; celui-ci ayant abouti à l'abandon par l'administration fiscale du redressement au titre de la provision pour risques en cours.

Opérations de financement

Plusieurs opérations de financement ont eu lieu au cours de l'exercice 2022. Les principales opérations sont les suivantes:

- ATIM/148 U :
 - Remboursement du compte courant de EUR -30m envers SLAB suite à la cession du 86 Haussmann en décembre 2022.
 - Remboursement du compte courant de EUR -5m envers SLAB suite à la cession de la Tour La Marseillaise en Juin 2022.
 - Augmentation des avances en compte courant de SLAB de EUR 4m envers ATIM/148U afin de financer les appels de fonds VEFA de Petites Ecuries, ACE, Ilot 3D, Dynaptim et Bellini et les capex du 83 Boétie.

- Restructuration ATIM afin d'augmenter la quote-part de SLPS et de réduire les quotes-parts de SLAP, SLAR et SLAB d'ATIM pour remettre en cohérence les taux de détention dans l'entité immobilière, l'impact sur le compte courant de SLAB est de EUR -15m.

Acquisition

- ATIM :
 - Acquisition pour EUR 8m du futur siège de la Direction Régionale à Bordeaux en VEFA le 27/07/2022.
- Fonds indirects :
 - Investissement dans le projet Rodolphe (JV avec Norges) à hauteur de EUR 1m pour SLAB.

Cessions

- ATIM/148 U :
 - Cession de l'immeuble 86 Haussmann réalisée le 06/12/2022 pour un prix net vendeur de EUR 217m.
 - Cession de la Tour La Marseillaise le 14/06/2022, détenue à 33,33 % par ATIM.

Dividendes ATIM et SCI 148 Université

Aucun dividende n'a été reçu de la part d'ATIM et 148 Université au cours de l'exercice 2022. Le résultat de ces SCI est affecté au crédit des comptes courants d'associés chaque année.

Contrôles ACPR

Aucun contrôle de l'ACPR n'est en cours.

Contexte économique

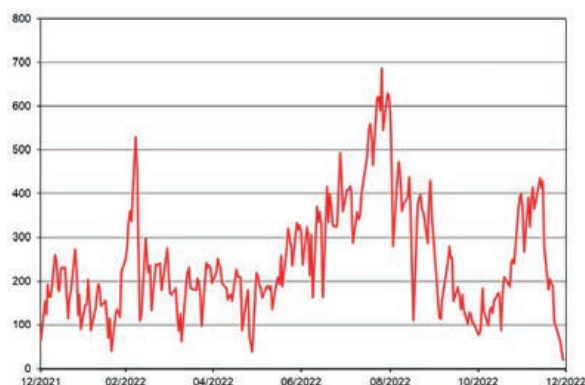
Les valeurs des indices des directeurs d'achat industriels sont plutôt pessimistes : la récession prévue dans notre scénario de référence est déjà une réalité dans ce secteur. Les raisons sont évidentes : la hausse des coûts de financement et l'incertitude de l'approvisionnement énergétique pèsent sur les secteurs notoirement cycliques des économies européennes.

Aux Etats-Unis, les prix des maisons ont reculé pour la première fois depuis 2012, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur locative propre dans l'indice des prix à la consommation. Les loyers des nouveaux biens sont également en baisse. D'après une étude du Bureau of Labor Statistics, cela n'aura d'effet sur l'inflation des loyers que dans quatre trimestres environ, car l'indice officiel intègre de nombreux loyers existants. En France, les développements récents concernant l'approvisionnement énergétique relèguent au second plan les scénarios les plus alarmistes de rationnement pour l'hiver, du moins pour l'instant. Les réserves de gaz en Europe sont pleines, et la production d'électricité d'origine nucléaire en France va être augmentée. Certes, les entreprises disposent d'une certaine sécurité dans la planification, soutenue par des signes montrant que l'inflation a probablement dépassé son niveau maximum. Toutefois, il est difficile d'évaluer les effets à court terme des mesures de politique fiscale visant à plafonner les prix de l'énergie. En Suisse, le renchérissement annuel pourrait se poursuivre en janvier sous l'effet de la hausse des prix de l'électricité, avant de ralentir progressivement et descendre en dessous de 2 % d'ici mi-2023. Les prix de marché du gaz et de l'électricité se détendent quelque peu et sont bien inférieurs aux sommets atteints en août, ce qui ne change rien au fait que la récession hivernale a officiellement démarré au 4^e trimestre en Allemagne. Malgré des signes de stabilisation, le moral des ménages

se maintient à un faible niveau. En octobre, le PMI industriel a chuté de conserve avec la production et la baisse des commandes, et glisse un peu plus sous le seuil de croissance de 50 points.

Alors qu'une bonne partie de l'Europe est déjà à l'orée d'une récession, les indicateurs en Suisse traduisent simplement un ralentissement de la dynamique conjoncturelle. La perte de pouvoir d'achat des ménages suisses est moins marquée et, en parallèle, la composition du secteur secondaire en Suisse fait qu'il est moins vulnérable aux crises qu'ailleurs en Europe. Nous en voulons pour preuve les valeurs du PMI industriel, qui demeurent supérieures au seuil de croissance de 50 points. L'économie helvète reste néanmoins vulnérable aux risques de hausse des coûts de financement et à l'incertitude en matière d'approvisionnement énergétique. L'indice relatif à l'activité économique hebdomadaire (AEH) du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) indique que le ralentissement est déjà à l'œuvre depuis le début du 3^e trimestre.

Allemagne: prix de l'électricité à la bourse européenne de l'électricité (EUR/MWh)



Évolution des marchés financiers

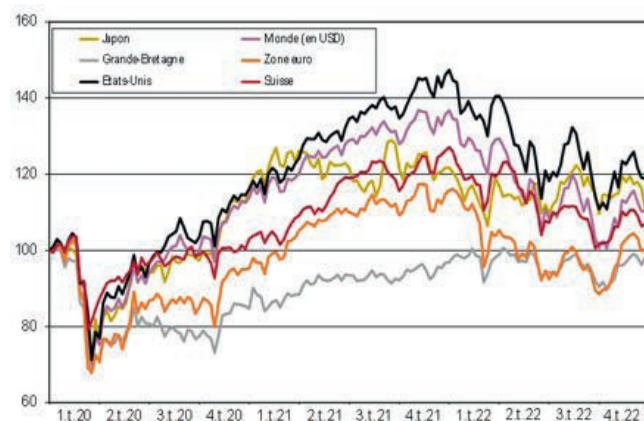
Actions

Les actions américaines ont progressé de 7,9 % en octobre et de 5,3 % en novembre, avant de ralentir à 3,4 % en décembre. La principale raison est la conviction que la Fed cesserait prochainement d'intervenir sur les taux d'intérêt. Les rapports de gestion ont dépassé les attentes, mais la croissance des bénéfices est négative en comparaison annuelle et trimestrielle. Le marché des actions de la zone euro a progressé de 9 % en octobre et de 9,5 % en novembre, avant de ralentir à 4,3 % en décembre. Avec -13,9 %, l'Europe affiche une performance annuelle supérieure à celle des Etats-Unis (-19,4 %). Le marché suisse a connu une hausse de 4,8 % en octobre et de 2,7 % en novembre. Il a perdu 3,5 % en décembre, la performance annuelle s'établissant à -16,5 %.

	31.12.2022	31.12.2021	YTD	Evol. T4-22
MARCHÉS DES ACTIONS¹				
Suisse (SPI)	13 735	16 445	-16,50%	4,3%
États-Unis (S&P 500)	3 840	4 766	-19,40%	7,1%
Zone euro (MSCI)	1 251	1 454	-13,90%	12,6%
GB (FT-SE 100)	7 452	7 385	0,90%	8,1%
Japon (Nikkei 225)	26 095	28 792	-9,40%	0,6%
Monde (MSCI en USD)	2 603	3 232	-19,50%	9,4%

¹ en monnaie locale

Marchés actions (évolution en monnaie locale)



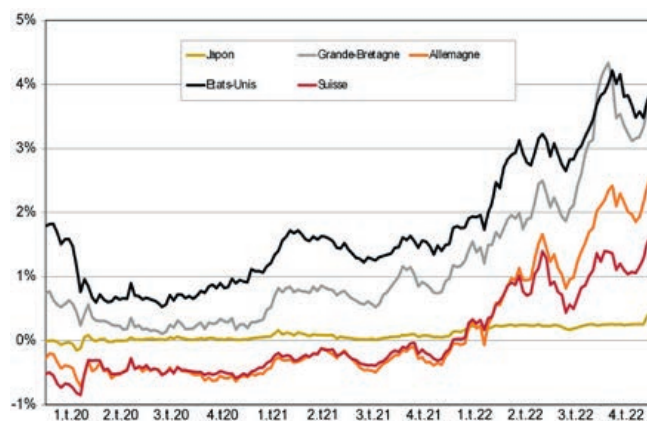
Taux d'intérêt

En octobre, les rendements des obligations du Trésor américain à 10 ans ont augmenté de près de 60 bps ; en fin de mois, ils dépassaient de 27 bps les rendements du mois précédent. La Fed a de nouveau relevé ses taux directeurs de 75 bps en novembre. Les rendements des obligations de l'État allemand à 10 ans sont restés inchangés en octobre, atteignant un nouveau pic cyclique temporaire de 2,42 %. Comme prévu, la BCE a relevé ses taux d'intérêt de 75 bps en octobre et adapté d'autres instruments de politique monétaire. Les rendements des emprunts d'Etat britanniques à 10 ans ont chuté de 60 bps à la suite de l'apaisement de la situation politique avec la nomination d'un nouveau premier ministre.

Compte tenu de la baisse attendue de l'inflation en octobre, les rendements des emprunts d'Etat suisses à 10 ans ont chuté de 7 bps en cours de mois.

en %	Marchés monétaires (taux du Libor à 3 mois)		Marchés des capitaux (obligations d'Etat à 10 ans)	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Suisse	1,00%	-0,75%	1,62%	-0,14%
États-Unis	4,77%	0,21%	3,87%	1,51%
Allemagne	2,13%	-0,58%	2,57%	-0,18%
Grande-Bretagne	3,87%	0,26%	3,67%	0,97%
Japon	-0,03%	-0,08%	0,42%	0,07%

Taux d'intérêt à long terme (emprunts d'État à 10 ans)



Devises

En pondération des échanges, l'USD s'est déprécié en octobre, reculant face à d'autres devises comme l'EUR et la GBP, mais progressant face au JPY et au CNY, les devises des principaux partenaires commerciaux des Etats-Unis en Asie. En octobre, l'euro a profité d'un environnement de marché propice au risque et des attentes plus élevées de durcissement de la politique monétaire par la BCE. En pondération des échanges, le CHF est, avec le JPY, la monnaie qui s'est le plus dépréciée en octobre par rapport aux monnaies principales. L'évolution a été très forte par rapport à l'EUR, la paire EUR/CHF enregistrant sa plus forte hausse mensuelle (+2,6 %) depuis juillet 2017. Le franc suisse devrait toutefois rester prisé. En octobre, l'environnement de marché propice au risque et les différences de taux d'intérêt ont certainement soutenu l'euro face au franc suisse.

	31.12.2022	31.12.2021	Evol. 2022	Evol. T4-22
MARCHÉS DES DEVICES				
EUR/USD	1,07	1,14	-5,85%	9,21%
EUR/CHF	0,99	1,04	-4,62%	2,29%
EUR/GBP	0,89	0,84	5,23%	0,89%
EUR/JPY	140,41	130,90	7,27%	-1,04%

Marché des devises (évolution par rapport à l'euro)



Crédit

En 2022, la performance du secteur Euro IG (« Investment Grade ») a été influencée à la fois par des facteurs fondamentaux et techniques. En termes fondamentaux, la hausse des taux d'intérêt et les retombées de la guerre russo-ukrainienne a envoyé des vagues de volatilité dans le secteur immobilier et dans d'autres secteurs vulnérables à la hausse des coûts de l'énergie (y compris un certain nombre de secteurs de base comme produits chimiques et matériaux de construction). Sur le plan technique, les coûts d'emprunt plus élevés ont pesé sur l'accès au capital tout en créant une incertitude autour de l'extension hybride risque. La réouverture des échanges et de nombreux segments alignés sur les consommateurs s'en est mieux tirée, car les données économiques instables ont souligné une certaine résilience durable dans le complexe de la consommation.

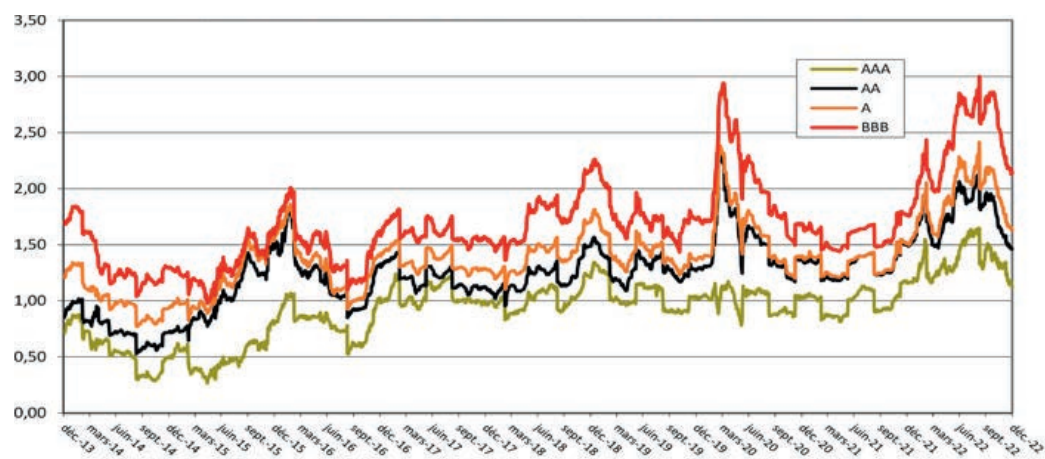
Cela s'est reflété dans le fait qu'au sein de l'Euro IG, les seuls secteurs à avoir généré des rendements excédentaires positifs en 2022 étaient le commerce de détail (+ 17 bps) et l'alimentation et la restauration (+ 5 bps), bien que l'ensemble des biens de consommation (qui inclut l'alimentation et la restauration) a subi une perte de 20 bps. Le commerce de détail et la consommation ont été les deux secteurs les plus performants en 2022, suivis par Loisirs (-30 bps). À l'autre extrémité de l'échelle se trouvait l'immobilier, pour les raisons mentionnées ci-dessus, qui a soutenu le tableau avec un rendement excédentaire de -6,7 % sur l'année, l'énergie (-3,1 %) et les métaux (-1,8 %) étant les trois autres secteurs les moins performants.

La performance de l'indice Barclays EuroAggregate Corporate depuis le début de l'année, à -13,65 %, reflète aussi bien la hausse des taux (l'indice Barclays EuroAggregate Treasury Aaa, qui a une durée plus élevée, a reculé de 15,90 %) que l'élargissement des spreads du crédit.

en %

	2022	2021	2020	2019
PERFORMANCE OBLIGATIONS CRÉDIT				
BarCap Euro-Agg: Corporates TR	-13,65%	-0,97%	2,77%	6,24%
Bar Cap Euro-Agg: Industrials TR	-13,76%	-1,22%	3,07%	6,32%
BarCap Euro-Agg: Utilities TR	-14,60%	-1,18%	2,84%	6,23%
BarCap Euro-Agg: Financials TR	-13,36%	-0,60%	2,39%	6,12%

Spread de Crédit AAA, AA, A, & BBB vs Emprunt d'Etat 10 ans



Le marché de l'assurance dommages en France

En 2022, les cotisations diminuent de -3 % à EUR 144,4 Mds. Cette baisse est à la fois sur les contrats individuels (-3 % à EUR 130,4 Mds d'euros) et sur les contrats collectifs (-2 % à EUR 14,0 Mds).

En 2022, les versements sur les supports en unités de compte sont stables par rapport à 2021 à EUR 57,7 Mds tandis que les versements sur les supports euros sont en baisse de -5 % à EUR 86,6 Mds. La part des supports unités de compte dans l'ensemble des cotisations est en hausse à 40 % (+1,2pts vs. 2021).

Le montant des prestations versées au titre de l'année 2022 s'élève à EUR 130,1 Mds, en hausse de +3 % par rapport à l'année 2021 et représente 7,1 % des encours de fin de période (6,8 % en 2021).

L'encours des contrats d'assurance vie et de capitalisation estimé à EUR 1 842,1 Mds en fin d'année 2022, en baisse de -2 % sur un an (soit environ EUR -34 Mds).

Activité commerciale de la société

Les primes émises nettes de l'exercice s'élèvent à EUR 375,9 m, contre EUR 392,3 m en 2021, soit une diminution de 4,2 %. Les catégories Automobile et Dommages aux biens contribuent à hauteur de 77,7 % au chiffre d'affaires 2022 de la compagnie.

en millions €	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Automobile	131,0	146,0	-10,3%
Dommages aux biens	161,1	162,1	-0,6%
Autres	69,4	70,2	-1,1%
Affaires directes	361,4	378,2	-4,4%
Acceptations	14,5	14,1	2,8%
Primes	375,9	392,3	-4,2%

Résultats (comptes statutaires – normes françaises)

Les éléments de comptes statutaires sont présentés dans les rapports narratifs afin de fournir une vision complète de l'activité. Les éléments SII sont présentés dans la section « *D. Valorisation à des fins de solvabilité* ».

Le compte de résultat de l'exercice fait ressortir un bénéfice de EUR 7.5m.

Le résultat de la société se décompose comme suit:

en millions €	31.12.2022	31.12.2021	2022/2021
Primes Nettes	320,1	336,3	-5%
Produits des placements	34,1	28,4	20%
Autres produits techniques	0,0	0,0	
Charges de sinistres	-262,5	-192,0	37%
Charges des autres provisions techniques	4,4	-6,3	-170%
Participation aux résultats	-	-	
Frais d'acquisition et d'administration	-85,1	-89,5	-5%
autres charges techniques	-18,3	-15,7	16%
Variation provision d'égalisation	5,6	-1,6	-460%
Résultat Technique	-1,6	59,7	-103%
Produits des placements nets de charges	41,1	35,0	17%
Poduits des placements transférés	-34,1	-28,4	20%
Autres produits non techniques	-	-	
Autres charges non techniques	-	-	
résultat exceptionnel	0,3	0,6	-50%
Participation des salariés	-0,8	-0,4	91%
Impôt	2,6	-36,9	-107%
Résultat de l'exercice	7,5	29,5	-75%

Résultat Technique

Sinistralité

La charge brute de réassurance (hors frais de gestion) des sinistres tous exercices s'élève à EUR 284.7m contre EUR 223m en 2021. Les catégories qui ont subi les évolutions les plus significatives sont l'Automobile EUR 20,9 m, Dommages aux biens EUR 31,7m, les catastrophes naturelles EUR -2,6m, la RC générale EUR-3,5m.

Au total de l'activité SwissLife Assurances de Biens, le S/P Brut courant est en dégradation de 5,9 pts. Le S/P Brut tous exercices est en dégradation de + 18,3 pts et le S/P Net tous exercices de 16,7 pts.

Charges par destination

Le taux de chargement par rapport aux primes augmente de 0,5 pts en 2022 et représente 34,75 % des primes acquises contre 34,25 % en 2021.

L'ensemble des frais de gestion de sinistres et des frais d'administration y compris charges techniques de SwissLife Assurances de Biens s'élèvent à EUR 72,6m et représentent 19,2 % des primes acquises à l'exercice.

Les frais de gestion de sinistres s'élèvent à EUR 16,1m en hausse par rapport à l'année précédente.

Les commissions versées en 2022 ne subissent pas de changements structurels sur l'exercice et reflètent l'évolution de la composition du portefeuille.

en millions €

	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Frais de gestion de sinistres	16,1	14,7	9,5%
Frais d'acquisition	58,6	62,2	-5,8%
Frais d'administration, charges techniques	56,5	57,5	-1,7%
Chargements	131,2	134,5	-2,5%
Primes acquises	377,6	392,7	-3,8%
Ration de frais et commissions sur Primes Acquises	34,7%	34,3%	

Résultat financier

Le résultat financier est en hausse de EUR 6,1m par rapport à 2021.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à EUR 0,3m en 2022 contre EUR 0,6 m en 2021.

Impôt

La charge d'impôt est nulle en 2022 lié au déficit fiscal (EUR -39.2m) engendré par la disparition des plus-values latentes sur OPCVM (impact EUR -63.1m en comparaison de l'année dernière).

A.2 Résultats de souscription

En assurance non-vie, les revenus et dépenses de souscription peuvent s'interpréter comme le résultat de sinistralité de l'exercice courant. Par la suite, nous présentons donc la décomposition et l'évolution du ratio de sinistralité (ci-après « S/P ») de l'exercice courant. Le résultat de la société est principalement issu des activités réalisées en France. Afin d'avoir une vision complète de la rentabilité de la société, nous complétons néanmoins l'analyse avec une vision synthétique de la sinistralité sur exercices antérieurs ainsi que des frais généraux et commissions.

Revenus et dépenses de souscription

Le ratio de sinistralité de l'exercice courant, brut de réassurance (respectivement net de réassurance), est le rapport entre :

- Les charges techniques de l'exercice courant, brutes (respectivement nettes) du solde de réassurance sur exercice courant, hors frais de gestion des sinistres ;
- Les primes acquises brutes de réassurance.

Performance de souscription globale

en millions €	2022		2021		Variation
Primes acquises ex courant	377,6		392,7		-15,1 -3,8%
Charge des sinistres	260,0	68,9%	246,9	62,9%	13,1 6pts
Variations de provisions	28,5	7,5%	29,9	7,6%	-1,4 -0.1pts
Charge brut	288,4		276,8		11,6
S/P brut courant		76,4%		70,5%	5.9pts
Réassurance	13,4	3,6%	19,7	5,0%	-6,3 -1.5pts
Charge net	301,9		296,5		5,4
S/P net courant		79,9%		75,5%	4.4pts

Les primes acquises diminuent de EUR -15,1m (soit -3,8 %) portées par :

- Une baisse du chiffre d'affaires sur les produits Auto et Flottes (EUR -14,6m soit -10,0 %), essentiellement tirée par la forte baisse des partenariats en gestion déléguée (EUR -16,3m soit -37 %) à la suite du passage en run-off début 2022 des deux portefeuilles peu profitables, que compense partiellement la croissance sur les produits Flottes grâce une bonne performance commerciale et au développement du parc automobile.
- Une légère baisse du chiffre d'affaires sur le Dommages aux Biens des particuliers (hors produits Animaux) (EUR -2,4m soit -2,4 %) portée par la multirisques habitation.
- Une hausse du chiffre d'affaires sur les produits Animaux (EUR +3,1m soit +8,9 %), en lien avec les bons niveaux de production des dernières années sur ce portefeuille en phase de croissance.
- Une hausse sur les affaires en Acceptation (EUR +1,4m).

Le ratio de sinistralité brut courant (resp. net courant) se dégrade de +5,9 pts (resp. +4,4pts) et s'établit à 76,4 % en 2022 (resp. 79,9 %).

En brut de réassurance, la charge des sinistres (dossier/dossier) augmente de EUR +13,1m et le S/P se dégrade de +6,0 pts, sous les principaux effets suivants :

- Stabilité du S/P sur sinistres attritionnels (+0,0pts), la dégradation observée sur les branches Auto et Flottes sous l'effet combiné d'une reprise des fréquences et d'une hausse des coûts moyens dans un contexte inflationniste étant compensée, d'une part, par la résiliation de certains partenariats en gestion déléguée peu rentables ainsi que par une amélioration sur la catégorie Dommages aux Biens liée notamment à une forte baisse des fréquences en Dégâts des Eaux (DDE) à la suite d'un exercice 2021 particulièrement marqué sur cette garantie.
- Amélioration du S/P sur sinistres graves (-1,0pts), portée essentiellement par la branche Auto, bénéficiant de la baisse des partenariats en gestion déléguée dans le mix portefeuille. Une charge de sinistres graves qui s'affiche toutefois, comme en 2021, en deçà des moyennes historiques des dernières années (hors exercice 2020 impacté par la crise de la Covid-19).
- Dégradation du S/P sur dossiers exceptionnels et climatiques (+6,9pts) sous l'effet d'un exercice 2022 marqué par une sinistralité climatique exceptionnellement élevée (tempêtes, grêle et sécheresse) et qui touche principalement les catégories Auto et Dommages aux Biens.
- La charge de variation des provisions diminue de EUR +1,4m, pour -0,1pts sur le S/P, en raison principalement de la baisse du volume du portefeuille.
- Le solde courant de réassurance affiche un S/P en amélioration de -1,5pts en raison essentiellement d'une hausse des charges cédées sous l'effet d'une forte sinistralité climatique en 2022 avec plusieurs événements déclenchant les traités de réassurance.

Performance de souscription par ligne d'activité

en millions €

	Auto	DAB	RC Générale	Cat Nat	Autres	Total
Primes acquises	131,5	128,1	10,0	15,0	93,1	377,6
Charge des sinistres	92,1%	75,5%	23,7%	14,0%	40,6%	68,9%
Variations de provisions	5,1%	7,2%	6,6%	29,0%	8,0%	7,5%
S/P brut courant 2022	97,2%	82,7%	30,3%	43,0%	48,6%	76,4%
Réassurance	3,1%	-0,6%	9,0%	32,1%	4,8%	3,6%
S/P net courant 2022	100,3%	82,1%	39,4%	75,2%	53,3%	79,9%
S/P net courant 2021	98,8%	70,5%	40,3%	77,3%	48,8%	75,5%
Variation en pts	1.5 pts	11.6 pts	-0.9 pts	-2.1 pts	4.6 pts	4.4 pts

- *Auto* : le ratio de sinistralité net se dégrade de +1,5 pts, principalement expliqué par une sinistralité climatique et exceptionnelle élevée, en partie amortie par la réassurance, tandis que la hausse des fréquences et coûts moyens sur la sinistralité attritionnelle, en ligne avec les observations du marché, est compensée par une baisse de la charge de sinistres graves (hors climatiques), portée notamment par la baisse des partenariats en gestion déléguée dans le mix portefeuille.
- *Dommages aux Biens* : le ratio de sinistralité net se dégrade significativement de +11,6 pts principalement sous l'effet d'une sinistralité climatique et exceptionnelle élevée dégradant le S/P net de +13pts, les catégories Dommages aux Biens étant les plus touchées par les multiples événements tempêtes et grêle survenus en 2022. Pour le reste, la baisse de la sinistralité attritionnelle portée par de moindres fréquences sur les Dégâts des Eaux (DDE), en comparaison d'un exercice 2021 particulièrement marqué, est amortie par une hausse globale des coûts moyens et par la survenance de quelques sinistres graves en Incendie.

- *Responsabilité Civile Générale* : le ratio de sinistralité net s'améliore légèrement de -0,9 pts sous l'effet, d'une part, de la dégradation de la sinistralité attritionnelle et, d'autre part, avec des variations positives des réserves.
- *Catastrophes Naturelles* : le ratio de sinistralité net s'améliore de -2,1 pts en raison d'une baisse de fréquence des sinistres déclarés, pour partie compensée par la hausse des IBNR associés (notamment sur les garanties sécheresse) et accompagnée d'une dégradation symétrique du S/P réassurance.

A.3 Résultats des investissements

Activités d'investissement

Gestion financière du portefeuille la société.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des résultats des investissements (en vision norme locale française) :

en millions €		
	2022	2021
Obligations	5,0	23,0
OPCVM obligataires	4,2	5,4
Actions OPCVM Actions	12,8	5,5
Immobilier et OPC	15,6	0,5
Autres	3,9	1,1
Total	41,5	35,5

Résultat de la gestion obligataire sur l'année 2022

Le résultat local de SLAB est en baisse de EUR -17,9m sur cette tranche d'actif s'établissant en 2022 à EUR +5,0m. Cette baisse est principalement due à une réalisation de moins-values obligataires en 2022 afin de rehausser le rendement du portefeuille.

Résultat de la gestion OPCVM obligataires sur l'année 2022

Le résultat de SLAB sur cette tranche d'actif est en baisse de EUR -1,2m par rapport à 2021, s'élevant à EUR +4,2m en 2022. Cette variation est expliquée principalement par l'absence de gains réalisés sur les fonds de dette en 2022 et la baisse de revenus sur Rivage 2 et Infra Debt par rapport à 2021.

Résultat de la gestion actions sur l'année 2022

Le résultat de SLAB est en hausse sur 2022 sur cette tranche d'actif s'établissant à EUR +12,8m (EUR +5,5m en 2021). Cette hausse est expliquée par des revenus plus importants (principalement sur le fond Actions Couverte)

ainsi que par l'absence des amortissements sur les options sur 2022 partiellement compensée par des moins-values réalisées (notamment sur UNI-GLOBAL-EQ-EUROPE-SA EUR).

Résultat de la gestion immobilière sur l'année 2022

Le résultat local de SLAB sur cette classe d'actif est de EUR +15,6m en 2022 (en hausse de EUR +15,2m par rapport à 2021). Cette hausse est expliquée en grande partie par l'effet de la vente d'un immeuble.

Performance des investissements

Le taux de rendement comptable s'établit à 4,7 % en 2022 contre 4,2 % en 2021.

Impacts sur les fonds propres

Les profits et les pertes réalisés sur l'exercice ne sont pas comptabilisés directement en fonds propres.

A.4 Résultats des autres activités

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

A.5 Autres informations

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

B *Système de gouvernance*

B.1 *Informations générales sur le système de gouvernance*

Une bonne gouvernance d'entreprise est essentielle pour Swiss Life Group (SL) et ses entités. Cette dernière est obtenue :

- En élaborant des principes et des guidelines (lignes directrices) internes pour une gestion d'entreprise responsable conformément aux normes nationales et internationales en vigueur ;
- En se conformant aux normes de gouvernance d'entreprise en vigueur, dans l'intérêt de ses actionnaires, assurés et collaborateurs ;
- En accordant une grande importance aux exigences liées à la gestion et à l'organisation.

Dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, Swiss Life applique un système de directives internes pour encadrer la gestion fonctionnelle au sein du groupe et définir les principes, normes et thèmes en matière d'organisation et de contenu. Swiss Life Assurance de Biens a transposé ces principes, normes et thèmes dans son propre système de directives local, en tenant compte de la réglementation, de la législation et des particularités nationales qui lui sont applicables.

L'organisation et le dispositif de contrôles de Swiss Life Group sont régulièrement analysés afin de s'assurer de leur adéquation avec les éventuelles évolutions de cet environnement. Ils font l'objet d'adaptations dès que nécessaire.

Le dispositif décrit précédemment assure le respect des exigences relatives au système de gouvernance issues du référentiel Solvabilité II.

Gouvernance de l'entreprise

La société a mis en place, dans le cadre de la gouvernance Groupe, un système de gouvernance visant à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système comprend une structure organisationnelle transparente adéquate, avec une séparation claire et appropriée des responsabilités, ainsi qu'un dispositif de transmission des informations.

Ce système a pour objectif de satisfaire aux exigences suivantes:

- Compétence et honorabilité des personnes qui dirigent l'entreprise ou exercent d'autres fonctions clés,
- Mise en place d'un système de gestion des risques, qui comprend les stratégies, processus et procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques, aux niveaux individuel et agrégé, auxquels l'entreprise pourrait être exposée ainsi que les interdépendances entre ces risques et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité,
- Mise en place des fonctions clés au sens de la Directive Solvabilité II, à savoir : la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction actuarielle et la fonction d'audit.
- Mise en œuvre d'un système de contrôle interne,
- Respect de l'ensemble des obligations qui lui incombent lorsqu'elle sous-traite des fonctions.

L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB: « administrative, management and supervisory body») assume la responsabilité finale du respect, par l'entreprise concernée, des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées par Solvabilité II.

L'AMSB est incarné par le Conseil d'Administration de SLAB. Le Comité d'Audit et des Risques de Swiss Life France exerce le rôle de comité de pré-examen, assorti de recommandations.

Les Administrateurs

SwissLife Assurance de Biens (SLAB) est une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

SwissLife Assurance de Biens fait partie d'une unité économique et sociale (UES) dotée d'un comité social et économique. Ses représentants légaux sont régulièrement convoqués au Conseil d'Administration (CA) et informés de toute assemblée générale. Ils reçoivent les mêmes informations que les membres du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil ont été nommés par l'assemblée générale, ou cooptés, conformément à la loi, pour la durée du mandat prévue aux statuts. Leur nomination a fait l'objet d'un dépôt au Greffe et d'une publication légale.

Les administrateurs, ainsi que les personnes physiques représentant permanents des personnes morales administrateurs, remplissent les conditions légales et statutaires d'éligibilité, notamment d'âge, de capacité, d'honorabilité et de compatibilité.

Par ailleurs les administrateurs sont soumis aux exigences de compétence et d'honorabilité décrites dans la section *B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité*.

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général

Le Conseil d'administration a nommé, dans les conditions légales et statutaires, un Président et un Directeur Général. Le Directeur Général de la holding n'est pas lié à la Société par un contrat de travail.

Nota bene : Le 1^{er} Mars 2021, l'ancien Président et Directeur Général de SwissLife France Charles RELECOM a quitté ses fonctions exécutives, conservant sa fonction de Président du Conseil d'Administration. Un nouveau Directeur Général, Tanguy POLET, a été nommé à compter de cette même date.

Pour SwissLife France, il y a, depuis le 25 Mars 2021, 3 Directeurs Généraux Délégués.

En synthèse :

Entité	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général	Directeur Général Délégué
SLF	Chales Relecom	Tanguy Polet	Eric Le Baron Pierre François Jean-Pierre Lassus
SLAP	Tanguy Polet	Eric Le Baron	/
SLAR	Tanguy Polet	Eric Le Baron	/
SLPS	Tanguy Polet	Pierre François	/
SLAB	Tanguy Polet	Pierre François	/

Fonction clés au sens de Solvabilité II

Dans le cadre de la réglementation Solvabilité II, les responsables des fonctions clés (Gestion des Risques, Actuariat, Vérification de conformité et Audit) de SLAB ont été nommés et notifiés à l'ACPR.

Pour plus de détails, voir la section *B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité*

Fonctions et responsabilités

Rôles et responsabilités des organes d'administration, de gestion ou de contrôle de Swiss Life France

Remarque préliminaire: Les rôles et responsabilités indiqués ci-dessous sont complémentaires à ceux déjà décrits et ne sont pas limitatifs en termes de fonction.

Dans le cadre des fonctions allouées à l'AMSB, le CA de SLAB assume les rôles et responsabilités suivants (directement ou à travers son Comité de pré-examen assorti de recommandations, à savoir le Comité d'Audit et des Risques – voir ci-après):

- Définition de la stratégie de risque
 - Définition de l'appétence aux risques
 - Approbation des principales politiques de gestion des risques (et de leurs éventuelles modifications majeures)
- Evaluation des risques
- Validation des décisions stratégiques en intégrant la dimension ORSA
- Validation des hypothèses techniques et financières des scénarios ORSA
- Réception / validation du rapport ORSA
- Validation du plan de financement à moyen terme
- Réception / validation du reporting aux superviseurs et au public
- Réception / validation du reporting interne des fonctions clés
- Autres rôles et responsabilités alloués aux Conseils d'Administration
 - Approbation des actions futures dans la modélisation prospective du bilan et des exigences de capitaux.

Délégation de l'examen préalable au Comité d'audit et des risques (CAR.) de Swiss Life France

Le CAR est un comité centralisé au niveau de Swiss Life France pour SLAP, SLAR, SLPS et SLAB.

Il assume la responsabilité de comité de pré-examen de chacun des Conseil d'Administration des entités de Swiss Life France. A ce titre, le Comité d'Audit et des Risques est chargé de l'examen préalable des sujets soumis à la validation des Conseils d'Administration (listés dans le paragraphe « Rôles et responsabilités des organes d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB) ») et a la capacité de formuler des préconisations. En revanche, le pouvoir décisionnel du Conseil d'Administration sur les sujets précédemment identifiés ne peut être délégué.

Fonctions clés

Voir partie B.2.1

Pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration a investi le Directeur Général des pouvoirs suivants: « ...les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société sous réserve que l'acte entre dans l'objet social et ne soit pas réservé à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil d'Administration. »

Le Directeur Général a donné certaines délégations de pouvoirs et de responsabilités.

Le Comité Exécutif

Ce comité se réunit environ deux fois par mois et a pour objet de permettre la mise en œuvre de la stratégie et des politiques transverses.

Il existe des comités de pilotage opérationnel et stratégique des risques.

Système de Gouvernance et politiques écrites

Le système de gouvernance, qui définit les processus et les responsabilités, est formalisé par un système de directives internes et de guidelines (lignes directrices). Le système est constitué de 3 niveaux de documentation:

- *Directives*: principes et exigences de base en termes d'organisation, de fonctionnement et de prise de décision.
- *Guidelines*: basées sur les directives, les guidelines en précisent le contenu, les thèmes et les normes minimales à respecter.
- *Instructions*: déclinaison des guidelines, les instructions apportent des informations plus pratiques (manuels, modes opératoires, ...).

Les directives, guidelines et instructions ainsi que le Code de conduite (annexé au règlement intérieur de Swiss Life France) émis par le groupe en Suisse sont implémentés au sein de Swiss Life France (dont SLAB) après adaptation aux spécificités locales.

Les lois, la réglementation et les directives groupe prévalent systématiquement sur les directives locales selon l'ordre de priorité suivant:

- « Code du commerce »,
- *Codes sectoriels*: « Code des assurances », « Code Monétaire et Financier »,
- Décisions du groupe,
- Directives et guidelines du groupe.

Swiss Life France émet ses propres directives et guidelines sur des éléments qui ne sont pas couverts par le Groupe.

A noter qu'en 2022 les politiques écrites ont été mises à jour pour intégrer la prise en compte des risques dits de durabilité dans le système de Gouvernance et le dispositif de gestion des risques.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de Swiss Life promeut une gestion saine et efficace des risques et vise à ne pas encourager la prise de risques au-delà des limites de tolérance au risque de l'entreprise. Les pratiques de rémunération définies dans la politique tiennent compte de la stratégie d'entreprise et des principes de gestion des risques, et veillent à ne pas placer les collaborateurs en situation de conflits d'intérêts.

La politique de rémunération s'applique à l'ensemble de la société et comporte des dispositions spécifiques pour les personnels rémunérés par Swiss Life France et ses entités (notamment SLAB) dont l'activité professionnelle a un impact important sur le profil de risque de l'entreprise (dits « preneurs de risques ») d'une part et, d'autre part, pour les personnes qui exercent des fonctions clés au sein de Swiss Life France, ses entités (notamment SLAB) au sens de la directive Solvabilité II.

Parmi les dispositions spécifiques applicables aux populations précédemment évoquées, figure le respect d'un équilibre entre la rémunération fixe et variable. A ce titre, la composante variable de la rémunération de ces populations a été plafonnée sur base de seuils établis en pourcentage de la composante fixe de la rémunération. Différents seuils ont ainsi été définis selon les fonctions considérées (par exemple dirigeants effectifs, autres responsables de fonctions clés, autres preneurs de risques, etc.).

Les principes d'équilibre de la rémunération entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération ainsi que les critères de performance utilisés pour calculer la rémunération variable favorisent une gestion saine de l'entreprise et n'encouragent pas les prises de risques excessives. D'autre part, pour certains preneurs de risques, une partie de la rémunération variable est différée en fonction d'objectifs moyen-long termes et soumise à un mécanisme de revue sur base de critères qualitatifs. Cette pratique vise notamment à assurer la cohérence avec la stratégie de l'entreprise et ses résultats à moyen-long terme, tout en veillant à l'efficacité de la gestion des risques.

Enfin d'autres avantages relevant du domaine de la protection sociale tels que la santé, la prévoyance ou la retraite (contrats de type « article 39 » / « article 83 ») peuvent être fournis aux salariés. Ces avantages respectent les dispositions de la loi française et correspondent aux « fringe benefits » tels que prévus par la politique de rémunération du Groupe. Cependant, ces avantages ne correspondent pas à de la rémunération variable fonction de la réussite d'objectifs annuels et d'objectifs moyen-long termes.

Des dispositions spécifiques ont été mises en place pour la partie rémunération variable des responsables de fonctions clés. Leur rémunération variable est indépendante de la performance financière des sociétés placées sous leur périmètre de contrôle et elle est liée à l'atteinte d'objectifs qualitatifs dans leurs domaines d'activités respectifs.

Le Comité des Rémunérations de Swiss Life France a la responsabilité de soumettre des recommandations destinées aux Conseils de Swiss Life France et ses entités (SLAB notamment) sur l'ensemble des sujets relatifs à la politique de rémunération et notamment de fournir :

- Un avis aux Conseils pour l'élaboration de la politique globale de rémunération ;
- Une assistance aux Conseils dans la supervision de l'élaboration et le fonctionnement du système de rémunération.

Le Comité Rémunération est composé du Directeur des Ressources Humaines de Swiss Life France, du Directeur des Ressources Humaines du Groupe et du Président Directeur Général de Swiss Life France. Afin de renforcer l'indépendance de cette instance, la composition de ce comité a été revue en 2019 : en particulier, un administrateur indépendant occupe depuis la fonction de président de ce comité.

Il existe une procédure liée à la politique de rémunération, en application des principes en vigueur au sein du Groupe Swiss Life.

Sur les rémunérations, l'entreprise suit les évolutions réglementaires notamment en lien avec le développement durable.

Transactions importantes

Il n'y a pas eu de transaction importante conclue durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres du Conseil d'Administration (l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle).

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Swiss Life met tout en œuvre pour que l'ensemble des personnes occupant des fonctions clés satisfasse à tout moment aux exigences de compétence et d'honorabilité.

Swiss Life France suit un cycle des ressources humaines (RH).

Le cycle RH contient les processus suivants, décrits dans les règlements internes correspondants et garantissant les exigences de compétence et d'honorabilité de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle ainsi que des employés:

- Campagne des entretiens
- Révisions salariales
- Revues budgétaires
- Formation
- Enquête d'opinion collaborateurs
- Revue du capital humain

En plus de ces processus, Swiss Life a établi un code de conduite qui définit les responsabilités individuelles, les principes de bonne conduite pour tous les employés et les responsabilités supplémentaires pour les membres de la direction et les cadres.

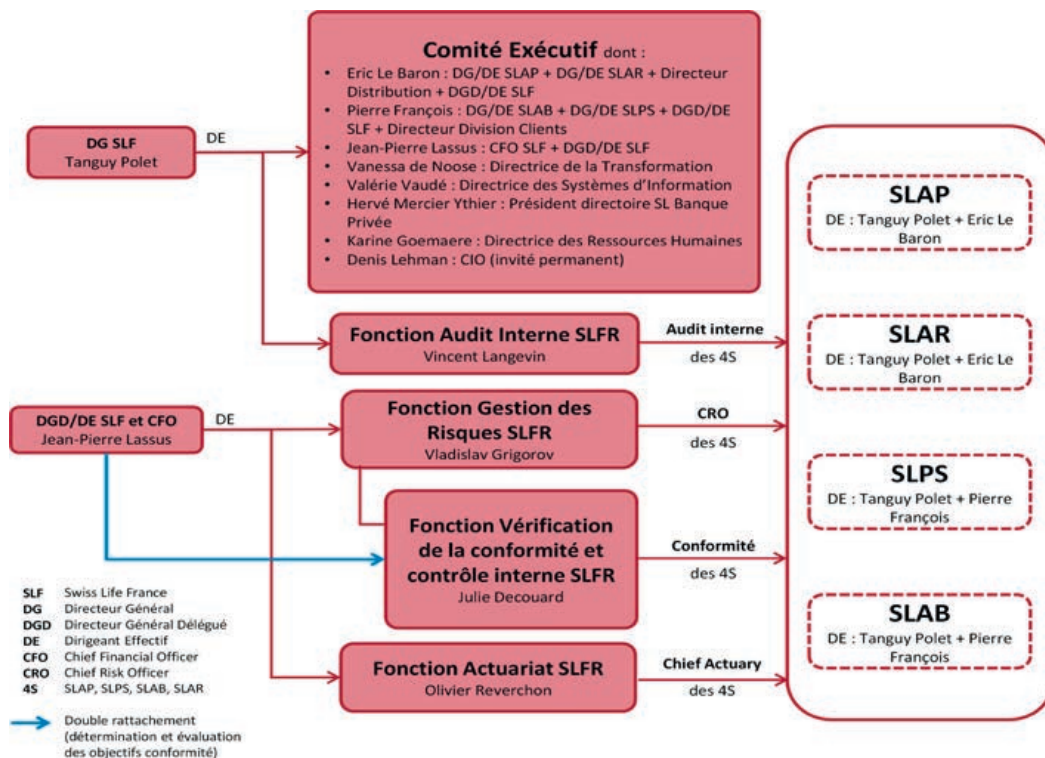
Les applications des exigences de compétence et d'honorabilité au sein de Swiss Life sont explicitées ci-après, et font l'objet d'une formalisation par une procédure écrite.

A noter qu'en 2022, une formation dédiée aux sujets dits de durabilité a été planifiée – et dispensée début 2023 – aux membres du conseils d'administration, dirigeants, et au personnel exposé.

Fonctions clés

Solvabilité II introduit des « fonctions clés ». Les rôles et responsabilités de ces fonctions clés sont décrits dans le système de Directives de Swiss Life France.

Pour information, la vision matricielle Swiss Life France consolidée est la suivante au 31.12.2022 :



Les fonctions clés ont un accès direct aux Conseils d'administration de SLAP, SLAR, SLAB, SLPS, SLF et présentent les différents rapports réglementaires.

Compétence et honorabilité

Périmètre d'application

Les personnes concernées au sein des entités par la procédure de nomination et d'évaluation des compétences et de l'honorabilité sont les suivantes:

- Les membres des Conseils d'Administration, équivalent de l'Organe d'administration, de gestion ou de contrôle au sens de Solvabilité II.
- Les Dirigeants effectifs: les Directeurs Généraux et Présidents des Conseils d'Administration de chaque entité sont identifiés comme dirigeants effectifs pour les entités de SwissLife France. Pour la holding, les dirigeants effectifs identifiés sont le Directeur Général et les 3 Directeurs Généraux Délégués.
- Les responsables des 4 fonctions clés (fonctions gestion des risques, actuarielle, d'audit interne et vérification de la conformité).

Synthèse des règles de compétence et d'honorabilité:

Les règles de compétence et d'honorabilité s'articulent autour des 4 axes suivants:

- Des compétences individuelles pour les dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés
- Des compétences collectives pour les membres du Conseil d'Administration
- Des critères d'honorabilité et d'intégrité
- Une politique écrite

Exigences de compétence

Compétences des membres du Conseil d'Administration (qui remplit les fonctions d'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de SLAB) et compétence collective

L'article L322-2 du code des assurances définit les exigences de compétence requises.

D'autre part, il est précisé dans l'article 2 du décret du 13 novembre 2014 n° 2014-1357 que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution « s'assure que ceux-ci disposent collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de:

- marchés de l'assurance et de marchés financiers,
- stratégie de l'entreprise et de son modèle économique,
- système de gouvernance,
- analyse financière et actuarielle,
- exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance, appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Procédure d'évaluation de la compétence:

Afin d'évaluer la compétence des membres du Conseil d'Administration au regard des compétences collectives dont le conseil doit disposer, la grille de compétence doit être complétée par chacun des membres et sera revue et mise à jour lors de chaque renouvellement ou remplacement de membre du Conseil d'Administration. La compétence collective sera alors être réévaluée.

Afin d'assurer un niveau de compétence collective acceptable, chaque membre du CA doit avoir au moins trois compétences au niveau « maîtrise » (la compétence de chacun des membres peut être évaluée comme débutant, maîtrise ou expert).

Niveau de compétence collective du Conseil d'Administration:

Compte tenu de leur expérience, le niveau de compétence collective des membres du Conseil d'Administration est considéré comme satisfaisant. L'évaluation de la compétence collective est réalisée pour les nouveaux membres des conseils depuis 2018.

Compétences des dirigeants effectifs de Swiss Life France et de ses entités

Procédure d'évaluation de la compétence:

Afin d'évaluer les *compétences individuelles* des dirigeants effectifs, une grille d'appréciation doit être complétée par chacun des dirigeants effectifs et devra être revue et mise à jour si nécessaire lors de chaque renouvellement ou remplacement de dirigeant effectif.

Niveau de compétence des dirigeants effectifs:

Les dirigeants effectifs des entités de Swiss Life France à la date d'entrée en vigueur de Solvabilité II bénéficient d'une clause dite « de grand-père », leurs niveaux de compétence individuelle sont donc considérés comme satisfaisants.

Compétences des responsables des fonctions clés de Swiss Life France et de ses entités

Procédure d'évaluation de la compétence:

Dans le cadre du renseignement du « Formulaire de nomination ou de renouvellement de Responsables de fonctions clés à transmettre à l'ACPR », les responsables de fonctions clés doivent fournir leur curriculum vitae en français, actualisé, daté et signé par eux-mêmes, indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées.

Niveau de compétence des responsables des fonctions clés:

Le niveau de compétence requis pour qu'une personne puisse être nommée responsable d'une fonction clé est maîtrise ou expert.

Exigences d'honorabilité

Les personnes, concernées par les exigences de compétence, listées ci-dessus doivent également répondre aux critères d'honorabilité définis dans les mesures de niveau 2 (Actes Délégués) à l'article 273:

« L'évaluation de l'honorabilité d'une personne comprend une évaluation de son honnêteté et de sa solidité financière, fondée sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle, y compris tout élément de nature pénale, financière ou prudentielle pertinent aux fins de cette évaluation. ».

Procédure d'évaluation de l'honorabilité:

L'honorabilité des membres du Conseil d'Administration, des dirigeants effectifs de l'entreprise et des responsables des fonctions clés est ainsi évaluée sur base des documents à communiquer à l'ACPR lors de la nomination ou du renouvellement d'une de ces fonctions.

Le dispositif d'évaluation de l'honorabilité est appliqué conformément aux dispositions de la position de l'ACPR 2019-P-01 relative à l'évaluation de l'honorabilité des membres du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance des organismes du secteur de l'assurance.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

SLAB adopte une approche globale de la gestion des risques, intégrant des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs. L'objectif est la protection des assurés et le meilleur retour sur investissement tout en respectant les exigences réglementaires et en tenant compte du contexte économique difficile.

La gestion des risques est une composante clé pour le pilotage de Swiss Life. Le Comité exécutif et le Conseil d'Administration, via leurs instances délégataires, assurent la surveillance et la prise de décision en matière de gestion des risques; le tout est ensuite intégré au processus de planification annuelle de Swiss Life. Des comités dédiés effectuent des évaluations qualitatives de la stratégie, des risques opérationnels et du système de contrôle interne (Internal Control System). De plus, les éléments quantitatifs permettant la fixation et le suivi de budgets de risque et la définition de la stratégie d'investissement sont inclus dans le processus de gestion actif-passif. En fonction du niveau global d'appétence aux risques, de la capacité de la compagnie à prendre des risques mais aussi des contraintes réglementaires, un système de limites est ainsi fixé chez Swiss Life.

À tous les niveaux du groupe, la stratégie de gestion des risques est traduite opérationnellement et mise en œuvre par les organes correspondants, comme le Investment Risk Committee (IRC) au niveau du Conseil d'Administration du groupe et le Group Risk Committee (GRC) au niveau du Comité Exécutif du Groupe.

SLAB adopte à l'échelle locale la même approche.

Description du système de Gestion des Risques

La gestion du risque et des incertitudes est au cœur même du métier d'une société d'assurance.

L'activité d'assurance se caractérise par une inversion du cycle de production. Ainsi la vente d'une garantie à un prix déterminé est antérieure à la connaissance du coût lors du règlement du sinistre. De plus, le délai entre le fait générateur et le décaissement est plus ou moins long, il peut même atteindre plusieurs années.

Cette inversion du cycle de production donne une importance significative aux placements, en représentation des engagements de l'assureur vis-à-vis des assurés. La tarification a aussi un rôle primordial afin de s'assurer de l'adéquation entre la prime et le sinistre. Dans ce contexte, le suivi des marges est une nécessité puisqu'il doit permettre de contrôler la solidité de la société d'assurance.

Dans cette perspective, il est à noter que les entreprises d'assurance sont contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le rôle est notamment de veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'assurance, ainsi qu'au respect des engagements financiers pris vis-à-vis des assurés, tout en respectant les règles prudentielles obligatoires (constitution d'une marge de solvabilité suffisante) et de la prise de sanctions disciplinaires à l'égard des entreprises n'ayant pas respecté les dispositions législatives et réglementaires.

Swiss Life utilise des indicateurs clés globaux de performance permettant de gérer l'adéquation entre la rentabilité de la société et la bonne gestion des risques, tels que par exemple: les bénéfices,

le rendement des capitaux propres, la marge sur affaires nouvelles, la solvabilité économique, le rating du Groupe et un indicateur d'engagement des collaborateurs.

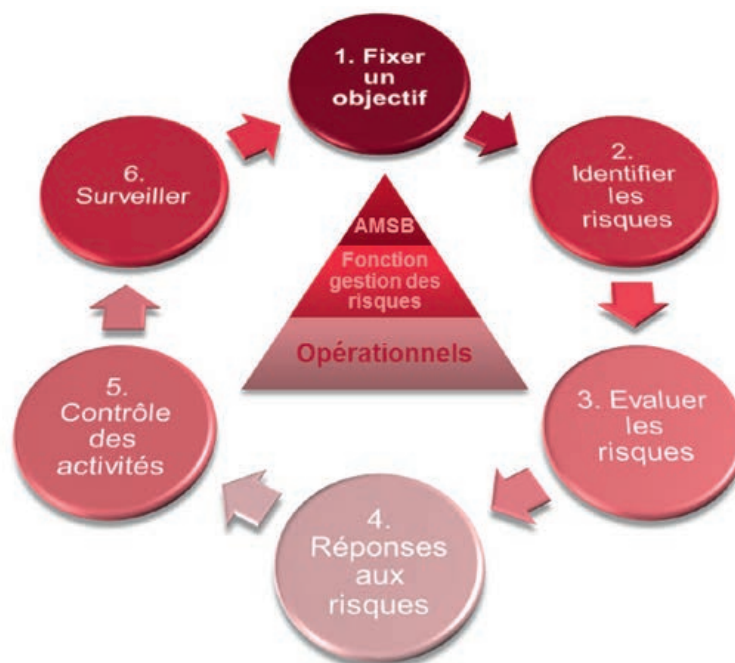
Des indicateurs sont suivis également dans le cadre du rapports DPEF (« Déclaration de performance Extra-financière »). La stratégie risque de Swiss Life soutient la stratégie d'entreprise et permet à celle-ci de croître d'une manière durable et rentable.

Swiss Life cherche à limiter les risques inhérents à l'activité d'assurance et de retraite qui sont maîtrisables. D'autres risques ne peuvent être évités (risque opérationnel par exemple); ils doivent être surveillés activement et atténués à l'aide de différentes techniques.

Swiss Life détermine son appétence pour le risque (c'est-à-dire le risque que le groupe est disposé à prendre) en fonction de sa stratégie et de sa capacité à prendre des risques.

Principes, Objectifs et Techniques de gestion des risques

Le profil de risque de l'entreprise est analysé en commençant par l'identification puis l'évaluation des risques et enfin l'agrégation des risques. L'entreprise définit son niveau d'appétence pour le risque et alloue un « budget » global. Ce budget est ensuite décomposé par type de risques et traduit en limites opérationnelles pour le pilotage de l'activité. Les risques et limites sont mesurés et contrôlés régulièrement.



Les éléments clés de la gestion des risques sont l'identification, l'analyse, l'évaluation, la gestion, le contrôle et le reporting systématique des risques. Ainsi, la gestion des risques soutient les objectifs suivants:

- Assurer la pérennité de l'entreprise;

- Accroître durablement la valeur de l'entreprise;
- Aider à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels;
- Optimiser le coût du risque à moyen et à long terme;
- Instaurer une culture du risque et y sensibiliser tous les collaborateurs.

Les techniques suivantes peuvent être mises en œuvre:

- Eviter des risques indésirables (par exemple ceux dont le profil rendement-risque n'est pas attractif).
- Atténuer un risque par la réduction de l'exposition, de sa probabilité de survenance ou de son impact en cas de survenance.
 - Ceci peut être réalisé par la couverture des expositions grâce à l'achat d'instruments financiers (couvertures financières par exemple) ou par la mise en œuvre de contrôles (pour le risque opérationnel notamment).
- Diversifier un risque. Le risque global est alors inférieur à la somme des risques individuels.
- Limiter un risque en fixant des seuils afin que la perte potentielle soit conforme à l'appétence au risque, par exemple en plafonnant l'exposition aux actions.
 - Dans le processus ALCO, l'Allocation Stratégique des Actifs définit les budgets et les limites par catégorie d'investissements.
- Transférer un risque, par exemple grâce à des solutions de réassurance.
 - SLAB a adopté un programme de réassurance qui est revu chaque année afin de limiter l'excédent de risque.
- Accepter de prendre un risque en fixant des critères de mesure de celui-ci.
 - A titre d'exemple, lors des processus ALCO passés, SLAB a décidé à l'issue d'une analyse de la rentabilité ajustée au risque, d'investir dans des actifs tels que des actions, de l'immobilier, des fonds de prêts et très marginalement, des programmes de prêts aux projets d'infrastructure. Il a cependant été nécessaire de prendre en considération le risque de liquidité et de solvabilité induits par ces investissements.

L'utilisation de ces techniques peut varier selon le type de risque et il peut être nécessaire de les combiner.

SLAB peut décider également de mesures contingentes pour faire face aux risques :

- La gestion du capital en tenant compte de la politique de gestion des dividendes, d'injection de capital ou d'émission de dettes subordonnées ;
- La mise en place de mesures de désengagement du risque comme le changement dans la stratégie d'allocation d'actifs, la modulation de la durée de l'actif ou la revue du programme de réassurance ou du programme de dérivés financiers ;
- L'adaptation des objectifs stratégiques en termes de mix-produits, d'arbitrages, de taux servis, de tarifs ;
- Le cas échéant, le changement de la stratégie de l'entreprise (par exemple : mise en run-off d'une activité, modification de la clientèle cible ou revue des produits phares), lancement de nouveaux produits ou l'acquisition d'un portefeuille diversifiant.

La gouvernance du système de gestion des risques

La gestion des risques fait partie intégrante de tous les rôles et activités à travers le Groupe Swiss Life. Les principes clés sont les suivants:

- Les rôles et responsabilités des « preneurs de risque » et des « contrôleurs de risques » sont clairement définis et séparés.
- Les exigences légales et réglementaires doivent être respectées à tout moment et de manière efficace.
- Coordination entre les différentes fonctions.

La structure organisationnelle de Swiss Life contient trois «lignes de défense» assurant indépendamment le pilotage et le contrôle des risques, tel que cela est décrit ultérieurement dans la section *B.4. Système de contrôle interne*.

Les instances du contrôle des risques sont:

- Le Comité LIRC (Local investment and Risk Committee)

Le LIRC se réunit environ 2 fois par mois. Les membres permanents du LIRC sont des responsables exécutifs de SL France, des directeurs et des experts.

- Le Comité Local ALCO (Asset Allocation Committee)

Le rôle du comité local ALCO est d'élaborer des propositions d'allocations stratégiques d'actifs selon les modalités définies par la Guideline « Processus ALCO ». La proposition définitive est adoptée par le LIRC et proposée à l'ALCO Groupe.

Stratégie Risque, Appétence aux risques et limites de risque

Les risques acceptés sont évalués sur la base du couple rendement-risque (l'exposition étant considérée après couverture). Les techniques de couverture impliquent l'usage d'instruments financiers, de la réassurance et de la diversification au sein du portefeuille.

Par conséquent, Swiss Life France est exposé à des risques non « couvrables » (ou non « hedgeable ») par nature et/ou à des risques non couverts par décision de gestion. Ces deux types de risque doivent être couverts par le capital de l'entreprise. Le montant du capital est mesuré en termes de perte potentielle du capital économique réglementaire.

Le Swiss Solvency Test (SST), exigence réglementaire de l'autorité de régulation Suisse des marchés financiers (FINMA), est un référentiel important, du fait de l'appartenance des entités de Swiss Life France au Groupe Swiss Life, soumis à la réglementation suisse. Comme cela a déjà été souligné, cet indicateur est reflété dans le système de gestion des risques par une limite SST pour Swiss Life AG.

De manière générale, Swiss Life France a mis en place un système complet de limites pour contrôler les risques sous-jacents. Comme déjà évoqué, le niveau des limites SST est défini par l'IRC (« Investment and Risk Committee » du Groupe) sur proposition du GRC. La limite SST pour le Groupe est ensuite scindée en limites SST locales pour chaque entité du Groupe. La décision finale du niveau de ces limites est prise par le GRC à partir d'une proposition de l'entité.

Par conséquent, l'ensemble des processus (Allocations Stratégique d'Actif, Gestion du capital) de la société sont compatibles et cohérent avec la gestion des risques du Groupe Swiss Life. Certains indicateurs clés sont dérivés du cadre du SST, mais comprennent des ratios SII et des éléments clés du processus ORSA.

Risques quantitatifs:

Comme déjà évoqué, l'appétence au risque est définie à partir de limites exprimées en termes de ratio de solvabilité. Pour le risque de crédit, les limites d'exposition par notation intègrent une contrainte de risque de concentration. Des reportings spécifiques ont été mis en place. Swiss Life France a intégré les risques suivants dans sa réflexion sur les risques ESG / climat :

- risque de réputation (y compris la perception des collaborateurs) ;
- risque de conformité ;
- risque business (notamment les appels d'offres) ;
- risque lié au financement.

Risques qualitatifs:

Les risques stratégiques et opérationnels ont des seuils de tolérance au risque exprimés de manière quantitative.

Assurance:

Le risque d'assurance est géré au travers du processus de souscription intégrant des limites et des seuils.

Gestion des produits:

La mise en place de certains produits ou garanties est soumise à un processus d'approbation.

Description et intégration de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'entreprise mène annuellement un processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS), aussi appelé par son acronyme en anglais « ORSA » (Own Risk and Solvency Assessment) dans la suite de ce document.

L'ORSA est intégrée aux processus actuels de gestion des risques dans le cadre du plan budgétaire triennal.

Le MTP (Mid Term Planning: exercice de planification budgétaire) est mis en œuvre dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de la stratégie Swiss Life France en accord avec la stratégie du Groupe Swiss Life. Ce plan triennal a pour objectif de décrire, quantifier et prévoir les résultats et les bilans en fonction des métiers et de l'évolution des coûts, des changements structurels et des relations avec les partenaires commerciaux. Ainsi, le MTP est le reflet de l'orientation stratégique de la société.

A l'exception de cas possibles d'activités en « run-off » les projections réalisées dans le MTP reposent sur l'hypothèse de poursuite de l'activité, à savoir que l'entité est supposée poursuivre son activité sur l'horizon prévu par le business plan. Le MTP intègre les trois éléments interdépendants suivants:

- Projection des affaires en portefeuille et des affaires nouvelles;

- Projection des éléments de capital;
- Projection des besoins de capitaux requis.

Projection des besoins de capitaux requis

Le MTP représente la planification stratégique, y compris la projection des indicateurs clés de performance. Dans le cadre du MTP, les indicateurs sont déterminés pour les trois années suivantes et leur impact sur les décisions potentielles de gestion des investissements et des risques est analysé en fonction de différents scénarios économiques. Les indicateurs de solvabilité (couverture du SCR, MCR, etc.) sont autant d'exemples d'indicateurs clés de performance.

Processus opérationnel de l'ORSA

Le processus MTP est la base du processus ORSA. Le dispositif est complété par les trois évaluations suivantes:

- La mesure dans laquelle le profil de risque de la compagnie s'écarte de la formule standard;
- Le respect continu en termes d'exigences réglementaires;
- Le Besoin Global de Solvabilité (BGS).

Définition des besoins de solvabilité

Le Besoin Global de Solvabilité (BGS) est défini dans le cadre de l'ORSA comme le capital initial nécessaire pour couvrir de manière adéquate le profil de risque sur un ensemble prédéfini de scénarios. Il correspond à une vision propre de la compagnie. Swiss Life France applique une approche pragmatique :

- Valorise la position de capital initiale du BGS à travers un SCR ajusté (noté SCR').
- Évalue le BGS selon un scénario de base et selon des scénarios défavorables.
- Complète l'approche avec une évaluation qualitative.

Cette méthodologie est mise en place par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB) de l'entité afin de refléter son appétit au risque. De plus, la couverture du ratio SST est une contrainte supplémentaire applicable à SLAB compte tenu du fait que le Groupe Swiss Life est soumis à cette norme prudentielle.

Dans l'évaluation du BGS, l'entité pourrait s'écarter de la formule standard SII pour quantifier différemment l'exigence de capital, ou ajouter des exigences de fonds propres pour les risques qui ne sont pas couverts conceptuellement par la formule standard ou qui sont considérés comme négligeables par celle-ci.

L'AMSB définit un niveau d'appétence au risque exprimé comme des seuils de couverture du SCR ajusté dans chacun des scénarios prospectifs. Le BGS tient alors compte d'un éventuel capital additionnel nécessaire à la couverture de ces seuils.

Fréquence de l'examen et de l'approbation

Le processus de l'examen et de l'approbation est établi sur un cycle annuel.

B.4 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne

Le Contrôle interne de Swiss Life couvre l'ensemble des procédures, méthodes et mesures prescrites par le Conseil d'administration et le directoire du Groupe afin de s'assurer de:

- La conformité aux exigences légales et réglementaires encadrant les activités de Swiss Life,
- L'efficacité des processus opérationnels
- La disponibilité, la fiabilité et l'intégrité de l'information financière et non-financière

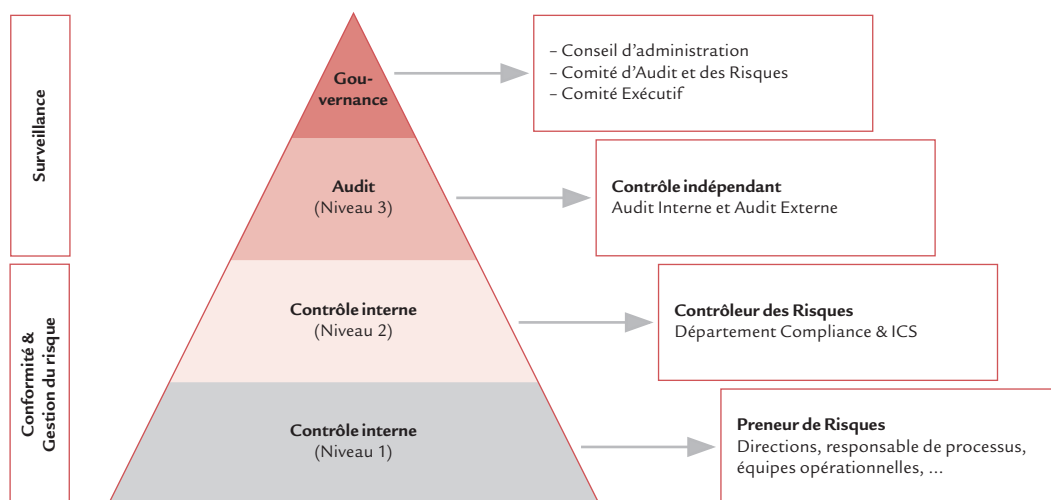
Le système ICS (Internal control system) veille à maintenir un dispositif de contrôle interne qui permet aux unités opérationnelles de s'assurer de:

- La conformité aux exigences légales, réglementaires et contractuelles
- La fiabilité du reporting financier
- La protection des actifs

Swiss Life France a mis en œuvre et gère son contrôle interne au niveau local dans le respect des normes du groupe Swiss Life.

Le dispositif de contrôle interne porte également sur les mesures mises en place pour réduire le niveau de perte lié aux incidents opérationnels.

Le dispositif ICS (Internal Control System) est global et couvre tous les niveaux de responsabilités. Il garantit l'indépendance des activités de surveillance et de gestion des risques.



Ce schéma reflète les lignes de défense évoquées dans la section B.3. *Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.*

Gestion du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne s'organise autour de la cartographie des risques et les contrôles de second niveau.

L'évaluation des risques est mise à jour de façon annuelle.

Les contrôles de second niveau sont déployés selon une approche par les risques et permettent notamment de s'assurer de la conformité aux exigences légales et réglementaires des activités de Swiss Life.

La cartographie des risques opérationnels

La cartographie des risques opérationnels répond aux besoins de mise en place d'un système de management par les risques. Elle consiste à décliner les principales activités en processus et à identifier puis évaluer les risques et contrôles associés.

Les contrôles de second niveau

Des contrôles de second niveau sont réalisés visant à la fois à :

- détecter les éventuelles carences des contrôles de premier niveau réalisés par les unités opérationnelles
- s'assurer de la conformité des travaux des unités opérationnelles par rapport aux exigences légales et réglementaires, et par rapport aux règles de la gouvernance.

Le département Compliance & ICS veille en outre à ce que ce plan de contrôles, défini selon une approche par les risques, s'adapte aux évolutions réglementaires et organisationnelles par le déploiement de nouveaux contrôles lorsque cela s'avère nécessaire.

Procédures clés du contrôle interne

Outre la cartographie des risques et les contrôles de 2nd niveau, le contrôle interne se base sur des dispositifs complémentaires de gestion du risque opérationnel, parmi lesquels :

- le Plan de Continuité d'Activité
- la collecte des incidents opérationnels
- l'évaluation de risques stratégiques
- la formalisation d'un rapport annuel interne portant sur la gestion du risque qualitatif incluant des indicateurs de risques notamment opérationnels

Ces dispositifs additionnels permettent d'avoir une approche globale des risques et des éventuelles défaillances à couvrir.

Vérification de la conformité

La Conformité se définit comme l'ensemble des mesures mises en place afin d'éviter les risques de :

- sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires,
- d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions légales, réglementaires ou des normes et usages professionnels.

Le Département « Conformité, Contrôle interne et gestion qualitative du risque », en collaboration avec la Direction Juridique et Fiscale, veille à ce qu'il existe un dispositif permettant que les procédures et normes en vigueur dans le groupe en France soient conformes aux dispositions légales et réglementaires et qu'elles correspondent aux politiques et stratégies établies par les organes dirigeants.

Enfin, le responsable « Conformité, Contrôle interne et gestion qualitative du risque » incarne la fonction Vérification de la Conformité au sens de Solvabilité II.

Les exigences de conformité

Elles sont régulièrement suivies et évaluées.

Parmi les exigences minimales de conformité prévues par la réglementation, nous détaillons en particulier les sujets suivants:

Le code de conduite

Le code de conduite rappelle les règles de comportements en matière d'intégrité, de confidentialité, de protection des données, relation avec la clientèle, etc. Il a été modifié en 2017 notamment afin d'intégrer les dispositions de la Loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi dite « Sapin 2 ») et en 2018 en lien avec les exigences du Groupe, notamment pour mettre l'accent sur le respect des obligations liées aux sanctions et embargos et sur l'engagement autour de critères éthiques et environnementaux. A noter qu'en 2022, Swiss Life France a modifié sa procédure d'alerte, mentionnée dans le Code de conduite, pour intégrer les dispositions de la loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte (dite "Loi Wasserman"). Cette procédure actualisée a fait l'objet d'une consultation en février 2023 auprès du Comité Social Et Economique, conformément à la réglementation applicable.

La politique en matière de formation de conformité prévoit que les nouveaux entrants soient formés sur le contenu du code de conduite dans les 6 mois de leur arrivée et que l'ensemble des salariés y soit de nouveau sensibilisé tous les 2 ans.

La protection et conservation des données

Le sujet de la protection et la conservation des données est adressé dans le cadre de la conformité au Règlement Général sur la Protection de données (RGPD) au travers notamment :

- d'une gouvernance « RGPD » dédiée s'appuyant sur des relais « RGPD » dans l'ensemble des directions de la société,
- de l'actualisation d'un corpus documentaire spécifique (Directive, Guidelines et Instructions),
- de l'élaboration « d'outils » destinés à faciliter la prise en compte de la conformité dans l'entreprise (référentiels de mentions ou de clauses types, fiches pratiques...),
- de la sensibilisation aux principes de protection des données via une information régulière dans l'intranet et la formation de l'ensemble des collaborateurs,
- de l'amélioration continue des mesures techniques et organisationnelles de protection et de conservation des données au travers d'actions impliquant l'ensemble des parties prenantes de la société (directions internes mais également toutes relations avec des parties tierces.)

- des dispositifs d’instruction de toute violation de données personnelles permettant une notification dans les délais légaux à la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés, et si nécessaire une information des personnes concernées si la violation est susceptible de présenter un risque élevé.

En parallèle, sous la responsabilité de la Direction de la Gouvernance et de la Qualité de la donnée (DGQD), la société poursuit le déploiement des politiques et dispositifs de gestion de la donnée pour en améliorer la qualité et le niveau de protection.

Conflits d’intérêts

Les règles du Groupe Swiss Life en matière de gestion des conflits d’intérêts sont décrites dans une guideline. Ce document précise notamment les règles encadrant l’acceptation, par les salariés, de cadeaux externes et invitations. Ces règles sont rappelées régulièrement au travers de formations dans le cadre du parcours des nouveaux entrants ou de communications sur l’intranet.

Le dispositif de gestion des conflits d’intérêts a par ailleurs été revu au regard de la directive européenne sur la distribution en assurances. En sus de l’élaboration d’une cartographie des risques, ces travaux ont conduit à une revue des schémas de rémunération de la distribution de produits d’assurance et à la rédaction de politiques sur le sujet.

La prévention des délits d’initiés et des manipulations des cours

Le Groupe Swiss Life est coté à la bourse de Zurich. Dans ce contexte, un certain nombre d’obligations s’applique notamment en termes de manipulations des cours et des délits d’initiés. Un dispositif interne a été mis en place visant à strictement réglementer des achats/ventes de titres Swiss Life (et de les interdire dans les périodes précédant une communication financière) et à interdire toute divulgation d’informations confidentielles.

Protection de la clientèle

Au sein de Swiss Life France, plusieurs acteurs au sein des différentes Directions contribuent à s’assurer du respect des règles relatives à la protection de la clientèle. Il existe des processus de contrôle en place.

Lutte contre le Blanchiment d’argent et le Financement du terrorisme (LCB/FT)

Le Groupe Swiss Life France a implémenté un dispositif Groupe LCB/FT applicable à l’ensemble des Entités du Groupe. Chaque entité, sous la responsabilité du responsable LCB/FT local et dans le respect des Directives groupe émises par le responsable LCB/FT groupe, décline :

- Une classification des risques sur 5 axes : produits, canal de distribution, client, opération et pays (axe transverse)
- Une procédure de détection des mesures de gel des avoirs
- Les procédures opérationnelles permettant de répondre aux exigences de connaissance client (KYC), les principes de vigilance standard et renforcée, définissant les scénarii permettant la détection des opérations à risques
- Une méthodologie de scoring
- Un dispositif de formation
- La définition des conditions et formalisation des déclarations de soupçons

Chaque Entité contribue aux échanges intra- groupe et chaque Responsable LCBFT local au Comité Groupe LCB/FT. Le dispositif Groupe couvre également le contrôle permanent. Les travaux menés en 2022 ont permis de :

- Définir l'organisation du contrôle permanent en matière de LCB/FT et au sein du Groupe, les principes et la méthodologie de contrôle
- S'assurer de la cohérence des dispositifs de contrôle permanent des entités.

La lutte contre la corruption

Swiss Life France s'est dotée, en ligne avec les exigences de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, loi dite « Sapin II », d'un dispositif de lutte contre la corruption.

Ce dernier permet de cibler les opérations et populations les plus exposées au risque de corruption, via l'élaboration et le maintien à jour d'une cartographie des risques.

Divers dispositifs, mesures de contrôles ou de formations sont alors déployés. De plus amples détails sont disponibles dans la Déclaration de Performances Extra Financières disponible sur le site internet de Swiss Life France.

Durabilité et transparence

Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)

Depuis 2019, Swiss Life France publie un rapport conformément à la Directive Européenne sur la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Tout en s'assurant de la cohérence globale avec le dispositif de gestion des risques, ce rapport propose un éclairage et une analyse plus fine en appliquant la nomenclature de la réglementation DPEF. Il fait aussi le lien avec le plan stratégique et notre business model.

Rapport dans le cadre de l'article 29 de la loi Energie-Climat

Swiss Life France a publié en juin 2022 son rapport « Démarche d'investissement Responsable » en réponse à l'article 29 de la loi Energie-Climat.

En parallèle, SwissLife poursuit ses travaux, dans le cadre d'un projet interne, relatifs à la mise en place des normes liées à la durabilité et notamment la norme européenne Sustainable Finance Disclosure Regulation

Ce projet porte notamment sur les domaines investissement durable, écologie opérationnelle, gestion des produits et activités d'assurance ainsi que sur la participation aux engagements de place.

Les reportings spécifiques de Conformité

Des reportings sont produits spécifiquement au titre de la Conformité:

- pour l'autorité de tutelle
- pour le Comité d'Audit et des Risques de Swiss Life France
- pour le Comité Exécutif de Swiss Life France
- aux instances de la Gouvernance Groupe

B.5 Fonction d'audit interne

Politique d'audit interne

Directives Groupe/France

La politique de l'Audit Interne repose sur un ensemble de procédures étant appliquées tant au niveau du Groupe qu'au niveau de Swiss Life France.

Un cadre méthodologique est en place décrivant les processus d'audit au sein de Swiss Life France et les comités d'audit Groupe et France.

Les standards appliqués sont:

- Les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et le code de déontologie de l'Institut des Auditeurs Internes (IIA);
- Les normes d'audit informatique, de qualité et le code d'éthique professionnelle de l'Association de l'Audit et des Contrôles des Systèmes d'Informations (ISACA).

Conformément aux dispositions de Solvabilité II, les procédures de l'Audit Interne intègrent les modalités d'information de la part du responsable de l'Audit Interne à destination du Comité d'Audit et des Risques (en cas de constats qui révèlent une situation susceptible de mettre en péril la continuité d'exploitation de l'entreprise), du Conseil d'Administration et du Superviseur (en cas de faits avérés éminemment graves et relevant de délits sanctionnés par la loi pénale).

Fonction d'audit interne

Positionnement de l'Audit Interne

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance et est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

Ainsi, le département d'Audit Interne est rattaché:

- hiérarchiquement au Directeur Général de Swiss Life France,
- fonctionnellement au responsable du département « Corporate Internal Audit » (lui-même directement subordonné au président du conseil d'administration Swiss Life Group) basé au siège du Groupe à Zurich.

Le département d'Audit Interne reporte au Comité exécutif et au Comité d'Audit et des Risques, qui eux-mêmes reportent au Conseil d'Administration qui constitue l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle. Ainsi, toute conclusion et toute recommandation de l'audit interne est communiquée à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, qui suit quelles actions doivent être menées pour chacune de ces conclusions et recommandations de l'audit interne et qui veille à ce que ces actions soient menées à bien.

Direction de l'Audit Interne

Le responsable de l'Audit Interne Swiss Life France est chargé de l'organisation, du développement et du déroulement des activités de l'Audit Interne en France.

Il s'assure également que les collaborateurs réalisant des missions d'audit interne disposent collectivement du savoir, des capacités et de la spécialisation nécessaire pour accomplir le mieux possible leurs activités de contrôle conformément à la planification annuelle.

Les auditeurs internes améliorent leur savoir, leurs capacités et autres compétences par une formation continue régulière.

De plus, le passage du diplôme international « Certificate of Internal Auditor » (CIA) est souhaité, par le Corporate Internal Audit, pour l'ensemble des auditeurs du Groupe.

Activité de la Direction de l'Audit Interne

Dans le cadre de ses activités, l'Audit Interne applique les normes internationales professionnelles (IIA) ce qui lui garantit la référence aux meilleures pratiques.

Les normes professionnelles internationales pour la pratique de l'audit interne (standards IIA) prévoient que les services d'audit interne doivent se soumettre au moins tous les 5 ans à une revue qualité externe. Cette revue a été effectivement réalisée.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle

La fonction actuarielle est définie comme étant l'une des fonctions clés de l'assureur et ses activités principales sont les suivantes:

- Coordonne le calcul des provisions techniques en respect des principes de Solvabilité II;
- Assure le caractère approprié des méthodologies et des modèles utilisés ainsi que des hypothèses sous-jacentes au calcul des provisions techniques;
- Évalue la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques;
- Compare les Best Estimates avec l'expérience;
- Informe le conseil d'administration concernant la fiabilité et le caractère approprié des provisions techniques;
- Supervise le calcul des provisions techniques dans les cas spécifiques où les données sont insuffisantes ou de qualité inappropriée pour appliquer une méthode actuarielle fiable;
- Exprime une opinion sur la politique de souscription;
- Exprime une opinion sur le caractère approprié de la politique de réassurance;
- Contribue à la mise en place effective du système de gestion des risques, en particulier en ce qui concerne le modèle servant au calcul des exigences en capital (SCR et MCR) et l'ORSA.

Chief Actuary

La fonction actuarielle selon Solvabilité II est incarnée au sein de Swiss Life France par le Chief Actuary de Swiss Life France.

Dans la suite, nous remplacerons donc souvent le terme « fonction actuarielle » SII par le terme « Chief Actuary » de Swiss Life France.

Exigences en termes d'organisation et de processus

Pour permettre à la fonction actuarielle d'émettre une opinion indépendante sur les activités de souscription et sur la réassurance ainsi que sur les nouveaux produits ou modification de produits, la fonction actuarielle ne doit pas être seule en charge de ces tâches. Une distinction claire entre les personnes et les unités organisationnelles responsables de l'exécution, et l'émission d'une opinion sur le caractère approprié de ces tâches actuarielles exécutées doit être assurée. C'est le rôle du Chief Actuary de définir et d'appliquer des critères d'indépendance appropriés. Par principe, une personne ne doit pas exprimer une opinion sur son propre travail. Le même principe s'applique en cas de délégation.

Pour éviter les conflits d'intérêt concernant les activités de la fonction actuarielle, des mesures d'accompagnement appropriées sont implémentées.

Des exemples de mesure d'accompagnement sont les suivantes:

- Transfert du processus de décision dans des comités (décisions collectives).
- Lignes hiérarchiques séparées ou additionnelles (ligne hiérarchique fonctionnelle ou directe).
- Documentation de la décision et du processus de décision.
- Principe des quatre yeux.

Organisation et processus actuariels de Swiss Life France

Le Chief Actuary peut communiquer de sa propre initiative avec tout membre du personnel, peut accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes pour exercer ses responsabilités.

Exigences concernant les activités de la fonction actuarielle

Le Chief Actuary produit au moins annuellement un rapport écrit au Conseil d'Administration.

Les travaux effectués par le Chief Actuary s'inscrivent dans le système de gestion des risques.

B.7 Sous-traitance

L'externalisation désigne toute forme d'arrangement entre une unité opérationnelle de Swiss Life et un prestataire de service, par lequel ce dernier prend en charge de façon permanente et autonome un service ou une activité, qui autrement aurait été réalisée par l'unité opérationnelle de Swiss Life et pour laquelle cette unité opérationnelle conserve néanmoins la responsabilité.

Le prestataire de service peut être interne ou externe au groupe Swiss Life, ou être soumis ou non à une autorité de tutelle.

Maîtrise des activités externalisées de Swiss Life France

Swiss Life France a mis en place un dispositif de maîtrise du risque d'externalisation.

Parmi les éléments de ce dispositif, on peut noter:

- Des procédures encadrant les diligences précontractuelles à réaliser en termes d'analyse des risques et le circuit de prise de décision pour le recours à l'externalisation (ou le renouvellement d'une externalisation). Les procédures définissent un traitement différencié en fonction de la criticité (par nature ou au regard des montants)
- Un inventaire des fonctions et activités déléguées
- Une évaluation par les unités opérationnelles ayant recours à l'externalisation
 - de la qualité de la prestation au regard des attendus opérationnels
 - de l'impact de l'externalisation sur le profil général du risque de l'unité opérationnelle

En complément, le dispositif de contrôles et d'audits des délégataires de Swiss Life France comprend notamment :

- Un scoring de risques,
- Une méthodologie de contrôles harmonisée,
- Un dispositif de pilotage des délégations de gestion.

B.8 Autres informations

Non applicable à ce jour.

C Profil de risque

SwissLife Assurances de Biens (SLAB) est une société d'assurance non-vie détenue (96 % directement et 4 % indirectement au travers de SLAP) par la holding Swiss Life France (holding de Swiss Life Groupe en France).

SLAB est basée en France et opère principalement sur le marché français de l'assurance non-vie. SLAB est une société de relativement petite taille avec une part de marché relativement faible qui s'élève à 0,8 % en termes de primes brutes acquises du marché non-vie français.

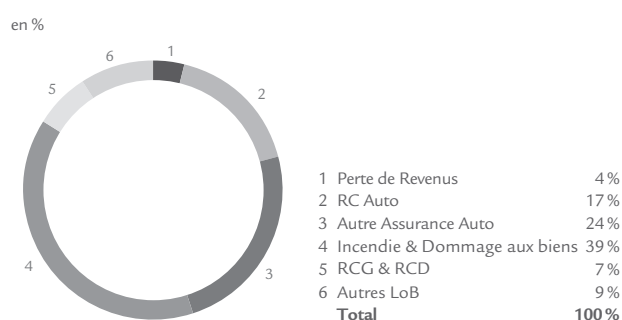
Le portefeuille de SLAB contient essentiellement les produits suivants:

- Dommages aux biens (par exemple: « Multi-Risque Habitation », « Immeuble », ...)
- Automobile (dommage et responsabilité civile)
- Responsabilité civile générale
- Protection juridique

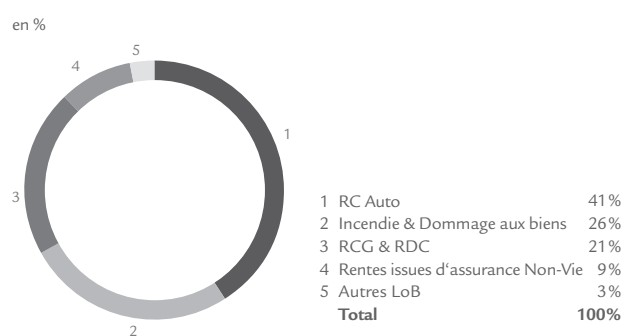
SLAB a une exposition négligeable voire nulle à certaines lignes d'activités de Solvabilité II, comme par exemple "Marine, aviation, transport". L'exposition à la réassurance acceptée est modérée. Depuis le 1^{er} janvier 2017, SLAB a souscrit une participation dans l'acceptation d'un traité Stop-Loss dont le risque sous-jacent est de type « crédit caution ». Depuis 2021, SLAB a souscrit un traité quote-part de 50 % sur l'ensemble de l'activité d'AMP (Assurances des Mutuelles de Picardie) dont la nature de l'activité est très comparable à celle de SLAB.

Même si SLAB est de taille modeste, son activité est bien diversifiée entre les différents secteurs d'activités de Solvabilité II. Les graphiques ci-dessous présentent les répartitions par ligne d'activité des primes acquises nettes (montant total EUR 320m) en 2022 et des Best Estimates (meilleure estimation des engagements d'assurance) (montant total de EUR 504m) au 31.12.2022 :

Primes Acquis



Best Estimates par Ligne de Business



La société utilise différents réseaux de distribution pour vendre ses produits d'assurance : agents généraux, courtiers et partenaires de distribution. Au sein de Swiss Life France, SLAB a le positionnement stratégique de proposer au client des produits d'appel en Dommages, avant de lui proposer d'augmenter sa couverture en assurance avec des produits d'assurance vie, Santé-Prévoyance ou bancaires. A l'inverse, quand le parcours commercial du client ne démarre par un produit Dommages, SLAB peut alors proposer des produits en accompagnement.

Dans le cadre de sa gestion active des risques, des protections de réassurance ont été souscrites pour réduire l'exposition de SLAB aux risques graves et aux risques catastrophiques. Le programme de réassurance souscrit par SLAB est complet. Les réassureurs sont très bien notés par les agences de notation et opèrent internationalement.

L'exposition de SLAB est géographiquement diversifiée au sein du marché français.

Impact de la crise Ukrainienne :

Au moment de la rédaction de ce rapport, l'invasion de l'Ukraine par la Russie se poursuit depuis maintenant 1 an. Il s'agit d'un évènement à résonance mondiale, dont l'ampleur des conséquences humaines, géopolitiques et économiques à moyen et long-terme demeure encore incertaine.

Les conséquences économiques sont visibles notamment dans le secteur énergétique et dans celui des matières premières.

Par ailleurs, la hausse de l'inflation est devenue endogène et s'est établie à 5.2% pour l'année 2022. Concernant SLAB, la forte hausse des taux déclenchée par les politiques de lutte contre l'inflation de la BCE et la baisse des marchés actions eurent un impact défavorable sur le ratio de solvabilité réglementaire. En effet, les normes Solvabilité II ne permettent de prendre en compte immédiatement l'effet positif de l'investissement des primes futures à taux d'intérêt plus élevé. Cet effet n'est considéré que de manière progressive. Toutefois, SLAB a pris des mesures contingentes pour se désensibiliser davantage de la variation des taux à la hausse et limiter ainsi la volatilité du ratio de solvabilité future.

Le dispositif de gestion des risques couvre les risques de souscription et de provisionnement, les risques de marché, le risque de crédit ainsi que les risques opérationnels et stratégiques. Pour rappel, ces risques sont contrôlés par le dispositif suivant:

- Un suivi de la rentabilité, du provisionnement social et prudentiel ;
- Un suivi des risques de souscription, de marché, du besoin global de solvabilité ainsi que de la réassurance ;
- Un processus de planification budgétaire;
- Un processus de gestion actif-passif;
- Des limites internes d'exposition au risque (sur les actifs et assuranciels);
- Un processus dit EIRS (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité ou ORSA: Own Risk and Solvency Assessment) intégré dans le processus de planification budgétaire (Cf. B.3.2);
- Un processus permettant d'évaluer les risques stratégiques;
- Un système de contrôle interne (dit ICS: Internal Control System) permettant d'évaluer et de réduire le risque opérationnel

Par ailleurs, les risques dits « extra-financiers » ne constituent pas une catégorie à part mais sont intégrés selon leur matérialité au dispositif de gestion des risques, notamment à travers le processus CRP qui mesure leur impact éventuel sur les indicateurs de solvabilité et sur la situation financière.

Depuis 2019, Swiss Life France publie un rapport conformément à la Directive Européenne sur la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Tout en s'assurant de la cohérence glo-

bale avec le dispositif de gestion des risques, ce rapport propose un éclairage et une analyse plus fine en appliquant la nomenclature de la réglementation DPEF. Il fait aussi le lien avec notre plan stratégique et notre business model.

L'actif général de l'entité est géré par Swiss Life Asset Managers qui intègre, avec un ensemble consolidé d'informations et de facteurs différents, des critères d'investissement responsable (ESG : Environnement, Social et Gouvernance)² dans le processus de sélection et de contrôle au sein de chaque classe d'actif afin de créer de la valeur.

La solvabilité satisfaisante actuelle de la société est le résultat des décisions prises au cours de ces dernières années par la direction en application de ce cadre de gestion des risques ainsi que du contexte économique actuel.

La société surveille de près les ratios de sinistres à primes et le niveau des provisions techniques.

C.1 Risque de souscription

Exposition au risque

Le risque de souscription correspond au risque d'une perte due à un écart entre les coûts anticipés au moment de la souscription et les coûts réellement supportés par la société lors du règlement du sinistre. Cet écart peut être le résultat d'un accident, d'une erreur ou d'une évolution défavorable de l'environnement due à un facteur de risque.

Toutes les composantes du risque de souscription sont couvertes par la formule standard.

La formule standard scinde le risque de souscription entre un risque de souscription Vie (relativement limité car provenant des rentes payées dans le contexte des garanties d'accident) et un risque de souscription Non-Vie, fortement prépondérant. Pour ces risques de souscription, SLAB présente des paramètres de risques qui ne sont pas significativement différents (en termes statistiques) des paramètres de la formule standard. Ainsi la formule standard décrit bien le profil de risque de SLAB concernant le risque de souscription. Elle est cependant parfois prudente, en particulier concernant le risque de primes.

² Pour formaliser son engagement en matière d'ESG, Swiss Life a signé en 2018 les principes des Nations unies pour l'investissement responsable (PRI). Ceux-ci forment le socle du cadre d'investissements responsables du groupe. Ils se concrétisent en six principales thématiques et ont fait l'objet d'un rapport détaillé publié en 2019. En 2018, le groupe Swiss Life a également signé le Global Compact de l'ONU et de la TCFD (Task Force on Climate Disclosure), mettant en avant la transparence financière liée au climat. Swiss Life Asset Managers est également devenue membre du Global Real Estate Sustainability benchmark (GRESB). Enfin, en 2020, Swiss Life a adhéré aux Principles for Sustainable Insurance (PSI, Principes pour une Assurance Responsable). Par ailleurs, Swiss Life a adopté fin 2022 un plan de transformation de ses actifs généraux sur la base de critères et d'objectifs couvrant les aspects ESG-Climat de manière exhaustive, en particulier, une politique de sortie du charbon.

Au sein du risque de souscription Non-Vie, le risque de primes et réserves est prépondérant. Le risque de primes est principalement porté par les branches courtes, et celui de réserves par les branches longues. Une exposition au risque catastrophe est également présente, en particulier le risque de catastrophes naturelles (par ordre croissant de contribution Tempêtes, Inondation, Tremblements de terre, glissement de terrain et grêle), maintenu dans une enveloppe limitée du fait du programme de réassurance mis en place. Le risque de catastrophe induit par les activités humaines « Man-Made » (Incendie ou explosion dans une zone concentrée en capitaux couverts) contribue dans une moindre mesure au risque de souscription non vie.

Concentration des risques

La société ne présente pas de concentration matérielle aux risques de souscription car l'entité dispose d'un portefeuille diversifié:

- en termes de garanties proposées et donc de risques couverts
- en termes de couverture géographique en France.

Atténuation du risque

La société dispose d'un programme de réassurance complet. Il permet à la société de réduire significativement son exposition aux risques graves et aux catastrophes.

Les réassureurs sont sélectionnés par un processus de souscription en réassurance assurant la diversité et la forte qualité de crédit. Le choix des réassureurs est guidé par le souci permanent de réduire le risque de contrepartie.

Un équilibre est recherché entre l'atténuation des risques d'assurance proprement dits et la minimisation du risque de contrepartie des réassureurs. Une relation permanente est entretenue avec le marché de la réassurance afin de suivre, au plus près, ses évolutions de prix et de produits dans le but de maîtriser les coûts de transaction et d'intermédiation de réassurance.

La société étudie régulièrement les solutions de réassurance proposées par le marché en utilisant le critère d'efficacité entre coût et atténuation du risque (réduction de l'exigence en capital).

L'année 2022 fut marquante pour le secteur de la réassurance. En lien avec des sinistralités records, les réassureurs ont revu sévèrement à la hausse les tarifs et les conditions d'application des traités. Néanmoins SLAB, au travers de son processus de sélection rigoureux, a réussi à limiter les hausses malgré la taille relativement petite de son portefeuille.

Sensibilité aux risques

La sensibilité de la société aux risques de souscription peut tout d'abord s'appréhender par les calculs de SCR. En effet, la ventilation donnée en début de section indique qu'au sein du risque de Souscription SLAB est sensible principalement au risque de provisionnement, au risque de primes et au risque catastrophe, bien que l'impact soit limité grâce au programme complet de réassurance.

Aussi, dans le cadre du processus ORSA, la société mène des stress tests et reverse stress tests. L'objectif de ces tests est de permettre à l'Organe d'Administration, de Gestion ou de Contrôle (AMSB) de mieux comprendre le profil de risque de l'entité.

Ainsi, la société mesure la sensibilité de la solvabilité à :

- Une hausse du ratio combiné de 1 % ;
- Une hausse du Best Estimate de 10 % (choc de sous-évaluation) ;
- Un évènement catastrophe sévère d'une probabilité d'occurrence de 0.5 % (scénario catastrophe de la formule standard).

Dans chacun des scénarios et même en cas d'une sous-estimation très importante du Best Estimate, les ratios restent très solides. Cependant, les tests montrent que le principal facteur de risque individuel de SLAB est le risque de réserve.

Les résultats sont donnés dans le tableau suivant :

	Impact d'un choc de souscription sur le ratio de couverture du SCR au 31.12.2022	Impact d'un choc de souscription sur le ratio de couverture du MCR au 31.12.2022
Scénario Central	136%	363%
Choc sur le ratio combiné de 1%	-2%	-5%
Sous-Estimation du BE de 10%	-17%	-47%
Evènement Catastrophe	-30%	-81%

Le reverse stress test indique que pour atteindre un ratio de 100 % de couverture du SCR, un choc extrême est nécessaire. Cela confirme la forte résistance de SLAB à des risques de souscription.

De plus, dans le cadre du processus ORSA, la société évalue la résistance et la sensibilité des fonds propres et des besoins de capitaux requis à des situations défavorables sur l'horizon de son business plan. La société définit des jeux de scénarios déterministes à partir du profil de risque de la compagnie. L'idée est de construire des scénarios de façon holistique afin de fournir une vision globale du business. Ils sont calibrés par jugement d'expert. Les scénarios ne sont pas uniquement financiers mais sont des combinaisons de facteurs de risque.

Ainsi, la résilience de la société dans chaque scénario, et en particulier dans le scénario où la société joue une combinaison de tempête, inondation et défaut de réassureur, démontre la capitalisation solide de la société.

C.2 Risque de marché

Exposition au risque

Le risque de marché correspond au risque de pertes induites, directement ou indirectement, par des fluctuations du niveau et/ou de la volatilité des prix du marché des actifs et des passifs.

L'optimisation de l'allocation stratégique d'actifs consiste à trouver un équilibre entre le risque pris et la rentabilité attendue. Elle vise également à s'assurer de l'efficacité en capital des investissements, tout en tenant compte des contraintes de liquidité.

La société est modérément exposée au risque action.

Concernant la poche obligataire, elle recherche une exposition mixte entre obligations d'entreprise et obligations d'Etat. De plus, elle applique une politique de gestion du risque de crédit diversifiée et très prudente. Le risque de taux est suivi et mesuré par un indicateur du « gap de duration ». Il permet de mesurer la différence de sensibilité aux variations de taux d'intérêt du portefeuille d'actifs d'une part et des engagements envers les assurés d'autre part.

La société dispose d'un programme de couverture pour couvrir ses expositions modérées en devise (principalement en dollar).

Elle a une exposition plus élevée au risque de marché concernant l'immobilier. Toutefois, il est composé essentiellement d'immobilier de prestige, diversifié entre bureaux et habitation. La valorisation du parc immobilier est restée stable au cours de l'année 2022 mais demeure sous surveillance compte tenu du contexte économique mentionné plus haut dans ce rapport.

Enfin, comme déjà évoqué, elle investit de façon modérée dans les prêts aux entreprises et investissements ou financements de projets d'infrastructure.

Le tableau ci-dessous montre les facteurs de risque importants considérés dans la formule standard :

Facteur de Risque	Matérialité	Couvert par le SCR
Changement du niveau du prix des actions	Oui	Oui
Changement du niveau de la volatilité actions	Non	Non
Changement du niveau des valeurs des participations	Oui	Oui
Changement du niveau des prix immobilier	Oui	Oui
Changement de la volatilité des prix immobilier	Non	Non
Changement dans la structure à termes des taux d'intérêt (niveau et pente)	Oui	Oui
Changement dans la volatilité des taux d'intérêt	Non	Oui implicitement
Changement dans la niveaux de spreads de crédit	Oui	Oui
Changement dans la volatilité des spreads de crédit	Non	Non
Changement dans la niveau des taux de change	Non	Oui
Changement dans la volatilité des taux de change	Non	Non
Défaut de crédit	Oui	Oui

En synthèse, la société est exposée principalement aux risques de spreads (c'est-à-dire le risque lié à la marge des obligations en portefeuille par rapport au taux sans risque), immobilier et action

(investissements dans des fonds actions bénéficiant d'un programme de couverture). Elle est relativement peu exposée au risque de taux d'intérêt grâce à sa gestion du gap de duration.

Concentration des risques

La société ne présente pas de risque de concentration aux risques de marché car l'entité dispose d'un portefeuille diversifié:

- Sur la poche action : actions diversifiées en termes d'exposition géographique et sectorielle, en termes de stratégie de gestion et en termes de taille de marché.
- Sur la poche immobilière : comme déjà mentionné, elle dispose d'un portefeuille de bureaux et d'habitation et tend à le diversifier géographiquement.
- Sur la poche obligataire : elle recherche une exposition mixte entre obligations d'entreprise et obligation d'Etat visant à limiter le risque de spread et de taux et de manière limitée en prêts d'infrastructures.
- Elle investit de manière limitée dans le financement de projets d'infrastructure et des prêts aux entreprises.

De plus, le risque de concentration par émetteur est un risque suivi dans le cadre du suivi du portefeuille, toute poche d'actifs confondue, de façon continue et encadrée par des politiques en matière de gestion du risque crédit et des limites.

Atténuation du risque

La gestion du risque de marché est décrite dans la partie « B.3.Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ». En dehors de l'application de la politique de gestion du risque, SLAB n'a pas investi dans des programmes de couvertures via des produits dérivés pour couvrir les risques de taux et actions. SLAB dispose cependant d'un programme de couverture pour couvrir des expositions modérées en devises (principalement en dollar).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait l'objet de limites spécifiques décrites dans la section C.4.

Sensibilité aux risques

Comme déjà indiqué, la société mène des calculs de sensibilité des ratios de solvabilité aux hypothèses de variation des marchés. Les sensibilités mesurées sont:

- Hausse des taux d'intérêt de +20 points de base (bps) avec UFR constant;
- Baisse des taux d'intérêt de -20 points de base (bps) avec UFR constant;
- Chute du cours des actions de -30 %;
- Chute du marché immobilier de -10 %;
- Ecartement des spreads de crédit de +75 bps;
- Sensibilité à l'UFR avec une baisse de -15bps.

La sensibilité à une chute des marchés actions tient compte de la variation que l'on observerait sur le mécanisme contra-cyclique amortisseur « dampener ».

Ces sensibilités viennent modifier les hypothèses utilisées pour l'évaluation du BE et donc du niveau de fonds propres économiques ainsi que pour l'évaluation des SCR. Ces évaluations permettent de tester la résistance de la solvabilité. Ainsi, ces tests ont pu démontrer que les paramètres financiers ont un effet matériel sur le ratio de solvabilité de la société mais ne remettent pas en cause sa solide solvabilité. Les résultats de ces sensibilités sont donnés dans le tableau ci-dessous :

	EY 2022	Baisse des taux de 20bps avec UFR constant	Hausse des taux de 20bps avec UFR constant	Baisse de l'immo- bilier -10%	Baisse des marchés Actions -30%	Hausse des Spreads de crédit +75bps ²	Baisse de l'UFR de -15bps
SENSIBILITÉ AUX RISQUES DE MARCHÉ							
Impact Fonds Propres	273	2	-2	-11	-32	-12	-0
Impact SCR ¹	201	2	-3	2	-2	0	0
Impact Ratio	136%	-1%	1%	-7%	-15%	-6%	-0%

¹ Un impact SCR négatif signifie une baisse du SCR.

² Le choc spreads consiste à effectuer un choc de 75 bps sur les obligations corporate uniquement, d'en inférer une variation de la correction pour volatilité et d'en mesurer l'impact sur la totalité du Best Estimate.

De plus, dans le cadre du processus ORSA (EIRS), la société évalue la résistance et la sensibilité des fonds propres et des besoins de capitaux requis à des scénarios défavorables de marché financier sur l'horizon de son business.

La société résiste bien dans tous les scénarios de stress évalués. Dans le cadre du dernier exercice ORSA réalisé en octobre 2022, pour tous les scénarios de stress, les ratios de couverture du SCR restaient supérieurs à l'appétence au risque. Par ailleurs, l'exigence minimale (MCR) est largement couverte dans l'ensemble des scénarios.

C.3 Risque de crédit

Exposition au risque

Le risque de crédit, sa gestion et les politiques associées sont décrites dans la section « B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ».

L'approche Swiss Life de suivi du risque de crédit consiste à agréger les expositions:

- Au niveau Contrepartie;
- Au niveau de l'entité mère qui détient, directement ou indirectement, l'entité émettrice (notion de « ultimate parent »).

De manière générale, des éléments de couverture ou atténuant le risque tels que les collatéraux, nantissements, dérivés de crédit, viennent en déduction de l'exposition au risque de crédit.

La société ne présente pas de risque de concentration en termes de risque de crédit. Aucune exposition ne dépasse 5 % de l'actif général exceptée une position avec un rating de crédit de très bonne qualité.

Deux types de limites sont définis pour le risque de Crédit:

- Une limite globale.
- Des limites par contrepartie.

Limites par émission

Afin de réduire le risque de concentration, les limites suivantes s'appliquent par émission:

- Swiss Life Groupe ne peut pas acquérir plus d'un certain pourcentage d'une émission. La limite est contrôlée au niveau de SLAM.
- Pour les instruments ayant plusieurs tranches, seule la tranche ayant le meilleur rating doit être souscrite.
- Les investissements en « private equity », instruments financiers complexes ou certains produits dérivés suivent un processus d'approbation particulier.

Concentration des risques

Le suivi des politiques en termes de gestion du risque de crédit vise à limiter le risque de concentration. De plus un suivi par classe de ratings, par type d'expositions, géographique et sectoriel est réalisé (voir section A3). En conséquence, il n'y a pas de risque de concentration identifié en termes de risque de crédit, après avoir tenu compte de la qualité du rating.

Atténuation du risque

Les techniques d'atténuation du risque de crédit consistent principalement en un suivi des expositions, suivi des limites définies dans les politiques écrites et suivi du respect des mandats. La société n'a pas fait le choix d'investir dans des solutions de transferts du risque de crédit. Des solutions sont régulièrement étudiées mais n'apparaissant pas comme efficaces jusqu'à aujourd'hui.

Sensibilité aux risques

Le suivi du risque de crédit fait l'objet de reportings mensuels par rapport aux limites et d'éventuelles mesures sont mises en place si nécessaires.

C.4 Risque de liquidité

Exposition au risque

Le risque de liquidité correspond au risque que la trésorerie disponible soit insuffisante pour faire face aux obligations de paiement prévues dans les contrats d'assurance. La matérialisation de ce risque se traduirait par une perte liée à une vente forcée.

Vu la nature de l'activité assurantielle de la société, le risque de liquidité est limité. Les flux de trésorerie futurs (primes – prestations) sont relativement prévisibles. Il n'y a pas de risque de liquidité résultant des rachats puisque les produits n'ont généralement pas de réserves qui leur sont spécifiquement rattachés jusqu'à ce qu'un événement assuré survienne. Par conséquent, les flux de trésorerie futurs sont hautement prévisibles et la gestion de la liquidité est effectuée en conséquence.

Concentration des risques

Néant.

Atténuation du risque

La définition du budget de risque de liquidité combinée à la gestion du risque de crédit vise aussi à limiter le risque de concentration sur une signature peu liquide.

C.5 Risque opérationnel

Exposition au risque

Le risque opérationnel est une conséquence inévitable de l'activité économique de l'entreprise. L'objectif de la gestion des risques n'est pas d'éliminer toutes les sources de risque opérationnel mais de fournir un cadre permettant leur identification et leur évaluation afin d'atteindre un équilibre approprié entre risque et rentabilité.

L'ICS (Internal Control System) consiste à s'assurer de la conformité de toutes les procédures, méthodes et mesures avec les dispositions législatives et réglementaires applicables. De plus, il assure l'efficacité des opérations aussi bien que la disponibilité, la fiabilité et l'intégrité de l'information financière et non financière. Le département Qualitative Risk Management fournit la méthodologie et maintient le cadre d'ICS.

La cartographie des risques ICS, mise à jour sur une base annuelle, consiste principalement en une description des processus et une « Auto-évaluation des Risques et Contrôles » (RCSA: Risk and Control Self Assessment).

Description des processus et RCSA

L'objectif de la description est d'identifier et de décrire chaque processus existant:

- Objectif du processus
- Personnes responsables du processus
- Intervenants dans le processus
- Principales étapes dans le processus.

En se basant sur la description du processus, le propriétaire du processus identifie et évalue:

- Les risques opérationnels, de conformité et financiers de chaque activité;
- Les contrôles existants qui atténuent les risques identifiés.

Le catalogue standard de risque opérationnel

Le « Operational Risk Standard Catalogue » (ORSC) définit l'univers des risques opérationnels importants inhérents à l'activité des entreprises du Groupe Swiss Life. Les scénarios définis dans le catalogue sont liés aux contrôles existants, permettant aux unités d'évaluer également leur environnement de contrôle interne.

Les risques standards sont définis à un niveau macro, basés sur une approche « normes Bâle », et visent à couvrir l'ensemble des risques opérationnels pouvant impacter Swiss Life France.

Les risques standards sont classés dans différentes catégories telles que : sous-traitance, conformité, risk management quantitatif, souscription, etc.

Approche d'évaluation du risque opérationnel

L'évaluation des risques opérationnels standards est basée sur un jugement à dire d'expert.

Concentration des risques

Etant donnée la nature des activités de SLAB, il n'y a pas d'activité particulière qui concentrerait elle-même le risque opérationnel.

Atténuation du risque

Le système de contrôle interne ICS, de par la mise en place des contrôles permet l'atténuation du risque au sein de la société.

Risque de liquidité

Non applicable.

Sensibilité aux risques

Les risques opérationnels sont pris en compte dans l'évaluation prospective des fonds propres et des besoins globaux de solvabilité lors du processus ORSA, ce qui permet de tester la résistance

de la société à ces risques. Les résultats des tests menés n'ont pas mis en évidence de risques opérationnels majeurs impactant la solvabilité sur l'horizon des projections.

De plus, des tests réels sont menés dans le cadre du PCA (Plan de continuité d'activité) pour des scénarios et les solutions mises en œuvre.

C.6 Autres risques importants

Exposition au risque

La société peut être exposée à des risques stratégiques et de changement de réglementation qui sont intégrés dans l'évaluation du besoin global de solvabilité de l'ORSA. Ils font l'objet d'une identification et d'une quantification par jugement d'expert.

Par exemple, le processus concernant les risques émergents a été renforcé en le formalisant dans le cadre du processus CRP. Le résultat pourrait être une absence de nouveau risque émergent ou l'identification d'un tel risque. En particulier, dans le cadre des risques climatiques, il existe des risques physiques et de transition. SLAB est couvert contre ce risque à travers un programme de réassurance complet. Swiss Life mène actuellement des travaux d'analyse et a intégré des éléments dans son processus ORSA. Pour plus d'informations, se référer au rapport sur les investissements durables (dit « LEC 29 »).

Si de tels risques sont identifiés, le management s'attache à mettre en place des mesures correctives.

Concentration des risques

L'analyse de concentration n'est pas pertinente dans le cadre des risques stratégiques compte tenu de leur nature.

Atténuation du risque

Compte tenu de sa nature inhérente à l'activité de l'entreprise, il n'y a pas de mesure complémentaire de transfert du risque stratégique mise en place au sein de la société.

C.7 Autres informations

Non applicable.

D Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan économique, point de départ pour l'évaluation de la solvabilité est établi à partir des comptes sociaux. Les principaux retraitements détaillés par la suite sont les suivants:

- Annulation des actifs incorporels.
- Valorisation des actifs financiers et immobiliers en valeur de marché.
- Valorisation des provisions techniques (brutes et cédées) en Best Estimate (BE) et classées par Line of Business (LoB).
- Introduction d'une marge pour risque au passif.
- Valorisation économique des autres créances et autres dettes.
- Valorisation des impôts différés.

Les reclassements des comptes PCA en rubrique SII ont été réalisés en accord avec les documents « Tableau de Raccordement entre les comptes PCA et le bilan Solvabilité II » et « Tableau de Raccordement entre les comptes PCA et les fonds propres Solvabilité II » de l'ACPR. Une piste d'audit est de ce fait disponible.

Un seuil de matérialité est applicable concernant la réévaluation de certains postes.

D.1 Actifs

Valeur des actifs

De manière générale, les principes de valorisation des actifs du bilan économique reflètent une approche « mark-to-market » basée sur des prix de marché disponibles, ce qui correspond à prendre:

- Les prix de marché cotés sur des marchés actifs;
- Une approche basée sur des modèles de valorisation standards de marché, « marked-to-model », sur base d'inputs observables (observation sur les marchés financiers), pour certains actifs non cotés, ou cotés sur des marchés insuffisamment liquides;
- Une valorisation externe par une contrepartie indépendante ou une société indépendante pour certains actifs non cotés.

Les actifs du bilan de la compagnie peuvent être regroupés selon les catégories suivantes:

- actifs incorporels;
- placements;
- participations;
- provisions techniques cédées;
- autres actifs.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels comptabilisés en normes comptables françaises correspondent à des frais d'acquisition reportés (FAR) ou bien à des écarts d'acquisition liés à l'acquisition de portefeuille d'assurance par le passé.

Les revalorisations Solvabilité II des actifs incorporels sont les suivantes:

- Une annulation des goodwill;
- Une annulation des FAR;

- Un maintien au bilan des autres actifs incorporels si et seulement si la compagnie peut démontrer que cet actif pourrait être vendu séparément sur un marché. En pratique, ce principe conduit à éliminer les actifs incorporels.

Placements

En règle générale, la juste valeur des instruments financiers est valorisée à partir de prix coté, fournis par des fournisseurs externes et indépendants de données de marché. Un prix coté sur un marché actif est la preuve la plus fiable de juste valeur, ainsi celui-ci est utilisé sans ajustement quand il est disponible. Les instruments financiers valorisés à partir d'un prix coté sont:

- Les obligations
- Les fonds d'investissements avec une NAV (Net Asset Value) quotidienne

Une valorisation en « marked-to-model » peut être appliquée à une minorité d'actifs quand une valeur de marché n'est pas disponible. Les modèles sont basés sur des données observables telles que des taux d'intérêts, des courbes de taux, des volatilités implicites, des spreads de crédit. Les instruments financiers valorisés en « marked-to-model » sont:

- Les instruments de dette sans prix de marché, y compris les prêts qui sont valorisés sur la base d'une actualisation de flux futurs.

Ci-dessous, un tableau synthétique reprenant les méthodes de valorisation par type d'actifs:

	Valeur de marché (Prix de marché / Cotation Broker)	Valorisation par un modèle (y compris NAV)	Prix externes ¹	Valeur nette comptable
INVESTISSEMENTS				
Immobilier			x	
Investissements dans les entreprises liées et		x		
Obligations	x			
Prêts			x	x
Avances sur police		x		
Fonds / OPCVM				
dont immobilier			x	
dont actions	x			
dont fonds obligataires et fonds monétaires	x			
dont fonds ballanced	x			
dont fonds alternatifs			x	
Capital investissement			x	
Instrument dérivés	x			
Produits structurés			x	
Actifs collatéralisés (ABS)	x		x	
AUTRES ACTIFS				
Dépôt / Comptes bancaires	x			

¹ prix externes désigne une valeur d'expert ou la valorisation de la contrepartie

Dans le cadre du processus ICS, des contrôles concernant la valorisation des actifs sont mis en place.

Par ailleurs, le classement des actifs selon les niveaux définis par l'IFRS 13 est également régulièrement suivi.

Immobilier

La loi française exige des valorisations régulières des immeubles détenus en portefeuille. Par conséquent Swiss Life réévalue semestriellement son portefeuille d'immeubles à partir d'évaluation d'experts avec les prérequis suivants:

- Compétences techniques reconnues: l'expert immobilier doit appliquer les standards et l'éthique de la profession.
- Indépendance et gestion des conflits d'intérêt: l'expert immobilier doit être indépendant de la compagnie et ne doit avoir aucun intérêt dans l'immeuble évalué.

La liste des experts potentiels est soumise à approbation de l'ACPR et un taux de rotation régulier est effectué.

Les experts immobiliers peuvent appliquer plusieurs approches pour valoriser les biens:

- Une approche par flux: la valeur est estimée en actualisant les revenus futurs (loyers et charges comprises).
- Une approche par comparaison avec les informations de marché: prix des dernières transactions et autres statistiques en relation avec des biens ayant des caractéristiques similaires et dans la même zone géographique.

Les fonds immobiliers (OPCI) sont valorisés de façon trimestrielle, à partir des prix communiqués par des contreparties.

Obligations

Les prix « bid » de Bloomberg sont utilisés quand ils sont disponibles. Lorsqu'une obligation n'est pas cotée, celle-ci est valorisée à partir d'un prix fourni par une contrepartie.

Produits structurés

La part des produits structurés dans le total des actifs est nulle au 31.12.2022. Les produits structurés sont valorisés à partir des prix transmis par les contreparties. Un suivi de l'évolution de ces valorisations est régulièrement effectué par des contrôles internes et externes (commissaires aux comptes).

Trésorerie

Principalement constitué de comptes courants, la valeur comptable (équivalente à la valeur de marché) est retenue.

Marché Monétaire

Les investissements monétaires, très court terme, sont évalués à leur valeur de marché publiée et disponible sous Bloomberg.

Autres Prêts

La plupart des autres prêts sont des prêts intra-groupe ou bien des prêts envers les cédantes. Dans chacun des cas, le risque de contrepartie est limité. De ce fait Swiss Life considère qu'une méthode de valorisation par actualisation des flux futurs équivaut à la valeur comptable, maintenue donc pour la valorisation du bilan. Par ailleurs, les montants de ces autres prêts ne sont pas significatifs au regard du total des actifs.

Fonds d'investissement

Les fonds détenus en portefeuille sont majoritairement valorisés à leur valeur de marché à partir des valorisations publiées et disponibles sous Bloomberg.

- Fonds de prêts aux entreprises et prêts pour les projets d'infrastructures : Les prix disponibles auprès des fournisseurs de données de marché sont utilisés dans la valorisation de ces instruments et dans le cas contraire, la valorisation fournie par la contrepartie est prise en compte.

Actifs Titrisés

Les valeurs de marché sont disponibles sous Bloomberg.

L'exposition de SLAB sur des actifs titrisés est très peu significative au regard des actifs (moins de 0,5 %).

Participations

Les titres de participations sont valorisés:

- A leur valeur Solvabilité II pour les sociétés d'assurance brute d'impôts différés
- A leur valeur Bâle III pour les établissements de crédit
- A la valeur de leurs capitaux propres en normes IFRS

Provisions techniques cédées

La valorisation des provisions techniques cédées est effectuée à leur valeur Best Estimate (BE). Les BE sont classés par LoB. Le détail de la méthode d'évaluation est donné dans la section D.2 sur l'évaluation des provisions techniques.

Autres actifs

La valorisation économique des autres créances et autres dettes pour lesquelles la durée résiduelle est supérieure à 3 mois est effectuée avec un seuil de matérialité.

Impôts différés

Un impôt différé est comptabilisé pour :

- Les ajustements de valeur correspondant à l'écart entre la valeur en comptabilité sociale et la valeur SII.
- Les différences temporaires : les stocks résultants des écarts de traitement entre la comptabilité et la fiscalité sont calculés à chaque clôture pour les besoins de la détermination des impôts différés au niveau IFRS, repris en SII car constitutifs d'une valeur économique réelle.

Le taux d'impôt sur les sociétés est de 25.83 % en 2022, tel que prévu par le projet de la loi de finances 2022. Ainsi, pour les ajustements de valeurs, le taux d'impôt appliqué au 31.12.2022 est de 25.83 %.

en milliers €

	Valeur Solvabilité II 2022	Valeur Solvabilité II 2021	Variation
ACTIFS			
Immobilisations incorporelles	0	0	0%
Actifs d'impôts différés	0	0	0%
Excédent du régime de retraite	0	0	0%
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	2 061	2 192	-6%
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	864 528	1 136 370	-24%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0	0	0%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	2 605	10 295	-75%
Actions	0	0	0%
Actions – cotées	0	0	0%
Actions – non cotées	0	0	0%
Obligations	450 638	658 500	-32%
Obligations d'État	189 405	366 740	-48%
Obligations d'entreprise	261 234	286 544	-9%
Titres structurés	0	0	0%
Titres garantis	0	5 216	-100%
Organismes de placement collectif	411 284	467 575	-12%
Produits dérivés	0	0	0%
Deposits other than cash equivalents	0	0	0%
Autres investissements	0	0	0%
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0	0	0%
Prêts et prêts hypothécaires	52 366	94 885	-45%
Avances sur police	0	0	0%
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0	0	0%
Autres prêts et prêts hypothécaires	52 366	94 885	-45%
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance:	114 979	150 597	-24%
Non-vie et santé similaire à la non-vie	72 538	79 701	-9%
Non-vie hors santé	72 727	79 784	-9%
Santé similaire à la non-vie	-189	-83	129%
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	42 442	70 896	-40%
Santé similaire à la vie	0	0	0%
Vie hors santé, UC et indexés	42 442	70 896	-40%
Vie UC et indexés	0	0	0%
Dépôts auprès des cédantes	11 370	7 019	62%
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	31 579	37 472	-16%
Créances nées d'opérations de réassurance	15 598	8 505	83%
Autres créances (hors assurance)	34 721	34 297	1%
Actions propres auto-détenues (directement)	0	0	0%
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	0	0	0%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 213	16 714	-75%
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	129	129	0%
Total de l'actif	1 131 544	1 488 181	

Différences des méthodes de valorisation des actifs

Méthodes de valorisation

Le tableau suivant résume qualitativement les différences entre les deux normes.

Méthodes d'évaluation	Solvabilité I – Comptes statutaires	Solvabilité II
I. Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)		
1.1 Immobilier (autre que pour usage propre)	Valeur d'acquisition ventilée en composants homogènes amortis de façon linéaire. Les pertes de valeur font l'objet d'une provision pour dépréciation affectant les composants terrain et gros oeuvre des immeubles concernés.	Valeur d'expertise
1.2 Participations d'impôts différés	Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique. Les frais d'acquisition sont passés en charges. Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.	Les titres de participations sont valorisés: <ul style="list-style-type: none"> • A leur valeur Solvabilité II pour les sociétés d'assurance brute • A leur valeur Bâle III pour les établissements de crédit • A la valeur de leurs capitaux propres en normes IFRS
1.3 Actions	Les actions et titres assimilés sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais. L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'article R 343-10	
Actions cotées	La valeur de réalisation correspond au dernier cours au jour de l'inventaire	Les placements mobiliers cotés sur un marché organisé sont valorisés au dernier cours de bourse de l'année clôturée.
Actions non cotées	La valeur de réalisation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise	Les placements mobiliers non cotés sont valorisés sur la base de modèles appropriés au type d'instrument concerné.
1.4 Obligations Obligations d'Etat Obligations de sociétés Obligations structurées Titres garantis	Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêts courus. La différence entre la valeur d'achat et la valeur de remboursement, calculée ligne à ligne, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. La contrepartie est enregistrée dans les comptes de régularisation actifs ou passifs. Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.	Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.
1.5 Fonds d'investissement	Ils sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais. Leur valeur de réalisation correspond à la dernière valeur de rachat publiée.	Leur valeur de réalisation correspond à la dernière valeur de rachat publiée.
1.6 Produits dérivés	Les principes de comptabilisation applicables aux IFT dépendent de l'objectif de l'opération au sein de la stratégie poursuivie: Stratégie d'investissement ou de désinvestissement Si la stratégie a pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur (opération d'anticipation de placement) ou d'un désinvestissement prévu (opération à terme liée à des placements détenus ou à détenir), les primes (pour leur valeur intrinsèque), les appels de marge ou flux intermédiaires constatés durant la stratégie sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif jusqu'au déboulement de la stratégie puis font partie intégrante du prix de revient du placement ou du groupe de placements acquis, ou du prix de cession du placement ou du groupe de placements vendus. La fraction de la prime correspondant à la valeur temps est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Stratégie de rendement Si la stratégie a pour objectif de garantir le rendement ou de modifier la structure de rendement d'un placement ou d'un groupe de placements, les charges et produits relatifs aux IFT (réalisés et latents) sont inscrits en compte de résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de l'IFT.	Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.
1.7 Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	Valeur d'acquisition	Valeur d'acquisition
1.8 Autres placements	Valeur d'acquisition	Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

La majeure partie des actifs étant valorisée sur la base d'un prix de marché provenant de fournisseurs spécialisés, les zones d'incertitude concernant l'estimation restent assez limitées.

Impôts Différés

Le mécanisme de différences temporaires observées lors du calcul des impôts différés est mentionné en *D.1. Valeur des actifs*.

D.2 Provisions techniques

Valeur des provisions techniques

Evaluation des Best Estimate pour le périmètre non Vie

Le Code des Assurances requiert que le niveau des provisions techniques soit suffisant et prudent, la valeur des provisions en normes françaises est par conséquent conservatrice. Dans la méthodologie proposée, SLAB élimine toute marge de prudence des passifs. Cette marge est affectée aux fonds propres SII

Les principales différences dans la valorisation des Best Estimate (BE) par rapport à la comptabilité française reposent sur:

- une ventilation des branches en ligne d'activité telles que définies par la réglementation (LoB SII);
- un retraitement des marges de prudence contenues dans les provisions comptables afin d'aboutir à une vision plus économique des provisions;
- une projection détaillée des frais de gestion et des frais financiers.

Le calcul d'un BE comporte deux composantes: le BE de primes et le BE de réserve. Le BE de primes correspond à tous les engagements liés aux primes acquises pendant l'année à venir (primes, sinistres et frais liés à ces versements). Le BE de réserve correspond à tous les flux provenant de sinistres survenus avant la date de clôture considérée, le cas de la construction est traité dans un paragraphe spécifique par la suite. Concernant les primes considérées, les contrats étant annuels, les primes ont été projetées jusqu'à l'échéance des contrats.

Best Estimate de réserves

Le BE de réserves est calculé par liquidation déterministe des triangles de charges ou de règlements et des triangles de recours (Chain Ladder). Les provisions sont alors actualisées grâce aux cadences obtenues et à la courbe de taux initiale.

Les triangles, habituellement construits à une maille catégorie ministérielle, ont été reconstitués dans le passé à la maille LoB SII.

Les calculs ont été effectués en séparant les sinistres attritionnels, des sinistres graves. Cela est motivé par deux raisons:

- Les sinistres graves ont un écoulement différent des attritionnels.
- Leur volatilité est aussi différente.

S'ils n'étaient pas captés de façon séparée, cela influencerait l'homogénéité des triangles utilisés pour le calcul et l'écoulement du BE.

Lorsque les années de survenance les plus anciennes laissent apparaître une instabilité de la charge (ou du montant de règlements cumulés) sur les dernières années de développement, il peut s'avérer nécessaire de prolonger les coefficients de passage calculés de façon naturelle avec la méthode Chain Ladder, afin d'avoir une meilleure estimation de la charge ultime. Nous utilisons donc des facteurs de queue.

Best Estimate des engagements de type Vie

La société est exposée aux risques Vie par des rentes issues des garanties Non-Vie Accident. Le calcul de BE des rentes d'invalidité est réalisé en projetant de manière déterministe les rentes versées futures.

Best Estimate des garanties construction

Concernant la ligne d'activité « General Liability », les garanties construction sont également valorisées selon une méthodologie Best Estimate. Les triangles de liquidation de sinistres sont étudiés en utilisant la DROC (Déclaration Réglementaire d'Ouverture de Chantier).

Best Estimate de primes

Le calcul du BE de primes s'effectue à partir des montants de primes émises futures, des sinistres et des frais.

En effet, les primes émises futures ont été projetées jusqu'à l'échéance des contrats et les sinistres afférant s'obtient en utilisant des ratios de sinistres à primes historiques.

Best Estimate Cédé

Le programme de réassurance est très complet et joue un rôle important dans la réduction du risque. La société a porté une attention particulière à sa modélisation, tant au niveau du SCR que du BE. En effet, pour le calcul de réassurance cédée, les sinistres graves ont été projetés ligne à ligne jusqu'à la charge ultime, les traités de réassurance proportionnelle et non proportionnelle ont ensuite été appliqués pour déterminer le montant de BE cédé par ligne d'activité.

La réassurance est également intégrée pour les garanties vie issues d'accident, de la même façon que pour les garanties Non-Vie. Ainsi, un BE cédé est calculé pour les rentes issues d'accident.

Frais et Commissions

Tous les frais et commissions relatifs au portefeuille sont modélisés dans les projections pour les BE de réserves: frais de gestion des sinistres, frais d'administration, frais financiers. Les frais afférents au BE de prime concernent les frais d'administration, frais financiers et frais de gestion des sinistres ainsi que les frais d'acquisition liés aux primes restantes à écouler. L'inflation des frais est prise en compte.

Marge de Risque

La Marge de Risque correspond à l'indemnité supplémentaire qu'un acquéreur de portefeuilles demanderait pour être compensé du risque lié au passif d'assurance.

Pour évaluer cet accroissement appelé « marge de risque », la société évalue les SCR futurs et utilise ensuite une méthode dite « coût du capital » (coût de détention des SCR lié au portefeuille transféré) (cf section E).

Valeur des provisions techniques à des fins de solvabilité

en milliers €

	Valeur Solvabilité II 2022	Valeur Solvabilité II 2021	Variation
ACTIFS			
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	114 979	150 597	-24%
Non-vie et santé similaire à la non-vie	72 538	79 701	-9%
Non-vie hors santé	72 727	79 784	-9%
Santé similaire à la non-vie	-189	-83	129%
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	42 442	70 896	-40%
Santé similaire à la vie	-	-	0%
Vie hors santé, UC et indexés	42 442	70 896	-40%
Vie UC et indexés	-	-	0%
Total Provisions techniques de réassurance	114 979	150 597	-24%
PASSIFS			
Provisions techniques non-vie	574 335	652 900	-12%
Provisions techniques non-vie (hors santé)	572 244	648 873	-12%
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	0%
Meilleure estimation	528 701	593 548	-11%
Marge de risque	43 543	55 325	-21%
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	2 091	4 027	-48%
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	0%
Meilleure estimation	1 893	3 587	-47%
Marge de risque	198	440	-55%
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	92 889	130 565	-29%
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	-	-	0%
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	0%
Meilleure estimation	-	-	0%
Marge de risque	-	-	0%
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	92 889	130 565	-29%
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	0%
Meilleure estimation	88 502	124 170	-29%
Marge de risque	4 387	6 395	-31%
Provisions techniques UC et indexés	-	-	0%
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	0%
Meilleure estimation	-	-	0%
Marge de risque	-	-	0%
Total des provisions techniques	667 224	783 465	-15%

Niveau d'incertitude

Le niveau des provisions techniques repose sur des modèles qui correspondent, à notre connaissance, aux meilleures pratiques du marché. Les calculs sont effectués dans un environnement de contrôles tel que cela est décrit dans la partie précédente. Les hypothèses sont fondées sur l'expérience et sur une vision d'expertise conforme au principe de séparation des responsabilités.

Ajustement égalisateur

Aucun ajustement égalisateur n'est appliqué.

Correction pour volatilité

L'évaluation des provisions techniques est effectuée à partir de la courbe des taux sans risques incluant une correction pour risque de volatilité EIOPA.

La correction pour risque de volatilité fait partie intégrante du dispositif Solvabilité II.

Conformément à la réglementation, nous indiquons les impacts si cette correction n'était pas prise en compte:

- Le montant des provisions techniques nettes de réassurance augmenterait de EUR 6m, passant de EUR 504m à EUR 510m.
- Le montant des fonds propres éligibles diminuerait de EUR 4m, passant de EUR 273m à EUR 269m
- Le taux de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) du minimum de capital requis (MCR) sont légèrement affectés (cf. section E.).

En conclusion, la correction pour volatilité renforce légèrement le ratio de solvabilité de SLAB sans pour autant représenter un élément décisif de la solvabilité de l'entité.

Courbe des taux sans risque

L'évaluation des provisions techniques est effectuée à partir de la courbe des taux sans risque publiée par EIOPA.

Déduction transitoire

SLAB n'applique pas les mesures transitoires sur les provisions techniques et sur la courbe des taux car la société n'en a pas fait la demande auprès du régulateur.

Réassurance et titrisation

Pour les provisions cédées, les BE cédés correspondants sont modélisés et évalués en appliquant le programme de réassurance sur les flux projetés des garanties concernées.

Les créances découlant des contrats de réassurance correspondent aux provisions cédées et aux soldes débiteurs des comptes courants avec les réassureurs. Les provisions sont, sauf exception, garanties par les réassureurs sous forme de dépôts en espèces ou de nantissements de titres.

Les créances de la société n'ont pas fait l'objet d'une titrisation.

Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance sont de EUR 115m (correspond au BE cédé du bilan Solvabilité II).

Méthodologies et hypothèses actuarielles pertinentes

Point déjà traité dans la section « D.2 Valeur des provisions techniques ».

D.3 Autres passifs

Valeur des autres passifs

Accords de location:

Comme indiqué dans la partie D.1. « Valeur des Actifs », le 30 mars 2015, SLAB a apporté l'ensemble de ses actifs immobiliers détenus en direct à la SCI ATIM. SLAB n'a donc plus de problématique de baux.

Les Impôts Différés

Un impôt différé est comptabilisé pour:

- Les ajustements de valeur correspondant à l'écart entre la valeur fiscale et la valeur SII.
- Les différences temporaires.

Le taux d'impôt appliqué pour les ajustements de valeur au 31.12.2022 est le taux d'impôt prévu dans la Loi de Finances 2022.

Autres passifs

La valorisation économique des autres dettes pour lesquelles la durée résiduelle est supérieure à 3 mois est effectuée avec un seuil de matérialité.

Pour rappel, la comparaison entre la valorisation Solvabilité II et les comptes sociaux est complexe du fait de la prise en compte d'éléments économiques dans Solvabilité II et d'une présentation différente.

en milliers €

	2022	2021	Variation 2022/2021
AUTRES PASSIFS			
Passifs éventuels	0	0	0%
Provisions autres que les provisions techniques	229	269	-15%
Provisions pour retraite	3 662	4 558	-20%
Dépôts des réassureurs	17 628	12 963	36%
Passifs d'impôts différés	13 689	38 164	-64%
Produits dérivés	0	0	0%
Dettes envers des établissements de crédit	28 532	29 754	-4%
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	51 088	150 496	-66%
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	20 597	27 417	-25%
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 069	1 873	10%
Autres dettes (hors assurance)	49 649	59 600	-17%
Passifs subordonnés	0	0	0%
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	0	0	0%
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	0	0	0%
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	0	0%
Total passifs	187 143	325 093	-42%

Différences des méthodes de valorisation des autres passifs

Voir partie ci-dessus.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

Exigences de publication

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

D.5 Autres informations

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

E Gestion du capital

E.1 Fonds propres

Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres, et plus généralement de la solvabilité de SLAB, s'effectue dans le cadre d'un dispositif de gestion des risques tel que décrit dans la section B de ce rapport. L'horizon de planification stratégique du processus budgétaire est de 3 ans. Ce processus intègre le processus ORSA (EIRS). L'un des objectifs de ce dispositif est de déterminer les besoins globaux de solvabilité (BGS) sur l'horizon de planification et dans différents scénarios de stress.

Détermination des fonds propres Solvabilité II

Les fonds propres correspondent à l'excédent des actifs sur les passifs, net des dividendes prévisionnels.

Fonds propres SII

= Actif en valeur de marché – (Best Estimate + Marge de Risque + Impôts Différés) – Dividendes prévisionnels + titre auxiliaire + dettes subordonnées

La réserve de réconciliation est composée des éléments suivants:

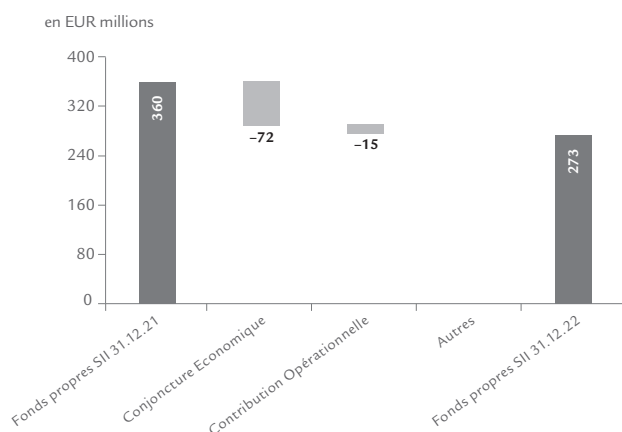
- De la valeur des profits futurs;
- Des plus ou moins-values sur les actifs;
- Des réévaluations des autres dettes et créances;
- Des éliminations d'actifs incorporels.

en milliers €

	2022	2021	Variation 2022/2021
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	273 212	359 620	-24,0%
Actions propres (détenues directement et indirectement)	–	–	0,0%
Dividendes, distributions et charges prévisibles	3 965	20 003	-80,2%
Autres éléments de fonds propres de base	80 000	80 000	0,0%
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	–	–	0,0%
Réserve de réconciliation (y compris les dividendes prévisionnels)	193 212	279 620	-30,9%
Passifs subordonnés	–	–	0,0%
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-3 965	-20 003	-80,2%
Excédent d'actif sur passif	277 177	379 623	-27,0%

L'évolution des fonds propres SII de SLAB entre 31.12.2021 (EUR 360m) et 31.12.2022 (EUR 273m) s'explique par les effets suivants:

Evolution des fonds propres éligibles en Solvabilité II



– **Conjoncture Economique** : la hausse des taux d'intérêts (dans un contexte de gap de duration négatif), l'écartement des spreads gouvernementaux et la baisse des marchés actions ne sont pas compensés par la hausse de la VA. Néanmoins, des taux d'intérêts plus haut sont bénéfiques sur le long terme grâce à l'investissement des primes futures (non projetées dans Solvabilité II) sous de meilleures conditions de marché.

– **Contribution Opérationnelle** :

- correspond à la génération de résultat technique de l'année, affecté défavorablement par les épisodes climatiques début d'année en France (voir partie A). Pour rappel, le programme de réassurance très complet de SLAB protège la solvabilité de l'entité contre des événements extrêmes, toutefois des sinistres de sévérité modérée affecte la rentabilité
- déduction des dividendes prospectifs, à payer en 2023 sur le résultat 2022
- en partie compensée par la mise à jour d'hypothèses actuarielles sur les Best Estimate (valorisation des passifs).

Structure, montant et qualité des fonds propres

La totalité des fonds propres est constitué de Tier 1: réserve de réconciliation et capitaux propres. La société ne dispose pas d'éléments de fonds propres classés en Tier 2 ou Tier 3.

Absorption des pertes

Il n'y a pas de mécanisme d'absorption des pertes en vigueur actuellement car le capital est constitué uniquement de capitaux « dur » (y compris réserve de réconciliation).

Détermination des fonds propres – Réserve de réconciliation

Se référer au tableau en E1. *Détermination des fonds propres.*

Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR

La totalité des fonds propres de SLAB est éligible en couverture du SCR et s'élève donc à EUR 273m.

Fonds propres de bases éligibles pour couvrir le MCR

La totalité des fonds propres de SLAB est éligible en couverture du MCR et s'élève donc à EUR 273m.

Mesures transitoires

Aucune mesure transitoire n'a été appliquée aux éléments de fonds propres de SLAB.

Fonds propres auxiliaires

Néant.

Disponibilité des fonds propres

Tous les fonds propres sont disponibles au sens de la réglementation.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Valeurs des SCR et MCR

Au 31.12.2022, le montant de SCR requis pour SLAB s'élève à EUR 201m et le montant de MCR EUR 75m.

Informations quantitatives sur le SCR

Les résultats des calculs de SCR sont présentés dans le tableau suivant.

en milliers €

Variation	Capital de solvabilité requis brut 2022	Capital de solvabilité requis brut 2021	2022/2021
Risque de marché	133 811	182 215	-27%
Risque de défaut de la contrepartie	11 523	11 782	-2%
Risque de souscription en vie	2 082	2 667	-22%
Risque de souscription en santé	4 966	5 835	-15%
Risque de souscription en non-vie	170 675	173 204	-1%
Diversification	-74 317	-87 417	-15%
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0	0	0%
Capital de solvabilité requis de base	248 739	288 286	-14%
CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS			
Risque opérationnel	16 316	18 473	-12%
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0	0	0%
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-63 654	-81 009	-21%
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	0	0	0%
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	201 401	225 749	-11%
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	0	0	0%
Capital de solvabilité requis	201 401	225 749	-11%

L'analyse des mouvements sur la période est donnée en section E.2.6 « Evolution du SCR et MCR ».

Les sections qui suivent s'attachent à décrire la méthodologie de calcul de chacun des modules et sous-modules relatifs au calcul de SCR.

SCR marché

La formule standard a été appliquée pour tous les chocs considérés.

Pour l'analyse des risques, la société applique le principe de mise en transparence.

De manière générale, les composantes SCR sont mesurées en calculant l'effet des chocs sur le montant des fonds propres économiques.

Le calcul s'effectue donc en calculant:

- un bilan « post-choc » après prise en compte de l'effet du choc sur l'actif,
- après prise en compte de l'effet sur le passif grâce à l'évaluation des Best Estimate dans les scénarios de taux.

SCR Taux

Le SCR taux correspond au maximum entre un choc à la hausse et un choc à la baisse sur le niveau des taux d'intérêts. La gestion du risque de taux se fait au niveau de SL France, ainsi la société contribue à une limitation du risque au niveau consolidé.

SCR Action

Le SCR Action s'obtient en évaluant l'effet sur les fonds propres d'un choc sur les actions cotées de l'OCDE (35.66 %) et non cotées (45.98 %), après prise en compte de l'effet bénéfique du programme de couverture.

Au 31.12.2022, le risque actions diminue par rapport au 31.12.2021 du fait de la baisse de l'exposition liée à la performance négative des marchés actions, et également de la baisse du mécanisme contra-cyclique conduisant à un choc moins élevé (-3.02 % au 31.12.2022 au lieu de 6.88 % au 31.12.2021).

SCR Immobilier

Le SCR Immobilier s'obtient par l'évaluation de l'effet sur les fonds propres d'une dégradation de la valeur des actifs immobiliers de 25 %.

SCR Spread

Le SCR Spread s'obtient en calculant l'effet sur les fonds propres d'une dégradation de la qualité de crédit des émetteurs de dettes. Les chocs de la formule standard dépendent de la notation de l'émission ainsi que de la maturité des titres. Pour cela, la société utilise le deuxième meilleur rating disponible (Standard & Poor's, Moody's).

Le choc est calculé pour chaque titre, exception faite des obligations d'Etat de l'OCDE ou EEE ou émissions garanties explicitement par ces Etats.

Etant données les expositions décrites en D.1, la société est exposée de façon significative au risque de spreads. Pour cette raison un suivi très rigoureux est mis en place.

SCR Devise

Le SCR Devise s'obtient en calculant l'effet sur les fonds propres d'un choc par devise (maximum entre une hausse et une baisse de 25 %). L'exposition est faible. Les investissements en devise étrangère bénéficient d'un programme de couverture.

SCR Concentration

Le SCR Concentration consiste à évaluer les expositions par parent ultime, qui dépassent un seuil dépendant de leur niveau de notation. Le deuxième meilleur rating du « parent ultime » (Standard & Poor's et Moody's) a été considéré pour les calculs des risques de concentration. Les émissions non garanties explicitement par l'Etat font partie de l'assiette sous risque.

Le SCR concentration n'est pas matériel. SLAB n'affichait quasiment aucune exposition dépassant les seuils internes.

SCR souscription Non Vie

Le risque de souscription Non Vie a pour principale composante le SCR de Primes et de Réserves, résultante directe de l'application des facteurs de charge sur les assiettes de primes et de réserves.

Le risque de primes est principalement généré par les branches courtes (globalement garanties de type « Dommage »), celui de réserves par les branches longues (globalement garanties de type « Responsabilité civile »). En substance, ils suivent la croissance de l'activité au travers de ses volumes (Primes et réserves).

En se référant à l'article 116 du règlement délégué, l'assiette de risque de primes se calcule de la manière suivante:

$$V(\text{prem},s) = \max [Ps; P(\text{last},s)] + FP(\text{existing},s) + FP(\text{future},s)$$

SLAB prend en compte dans son calcul les deux premiers termes de la formule ci-dessus. Concernant le terme « FP future », nous considérons que l'approche actuelle (la prise en compte des renouvellements) n'est pas cohérente avec le concept de frontière des contrats en Solvabilité II. Cependant, afin d'être en conformité avec la réglementation, la société ajoute 2/12ème de primes à acquérir pour le terme FP future, ce qui correspond au préavis pour les contrats à tacite reconduction. Toutefois cette approche semble toujours extrêmement prudente.

Après prise en compte du programme exhaustif de réassurance de SLAB, le SCR de catastrophe est d'un montant limité. Les deux expositions principales au risque Catastrophe de Solvabilité II sont liées aux tempêtes et « man made ».

SCR souscription Vie

Le SCR de souscription Vie provient du risque de frais, du risque révision et de longévité des rentes issues d'accidents automobiles.

SCR opérationnel

Le SCR opérationnel est le maximum du résultat d'un calcul portant sur le chiffre d'affaires de la société et de l'un portant sur le montant de ses engagements. C'est la partie liée aux BE qui est la plus coûteuse.

SCR contrepartie

Dans une entité Non-vie fortement réassurée comme SLAB, le risque de contrepartie porte essentiellement sur ses réassureurs non proportionnels et dans une moindre mesure sur les créances de type 2 (la société est exposée aux créances vis-à-vis de ses assurés et de ses intermédiaires). La société détient par ailleurs peu de dérivés financiers pour couvrir ses risques financiers (Type 1).

Le calcul de la composante du SCR de contrepartie de type 1 intègre la perte potentielle liée au défaut d'une contrepartie d'un contrat de transfert de risque (réassurance). Les expositions envers des établissements de crédit, dans la cadre de la gestion de la trésorerie, sont également contributives au risque de contrepartie de type 1. De plus, sont compris dans l'assiette à risque, les dépôts envers les cédantes venant en collatéral de provisions acceptées.

Capacité d'absorption par les provisions techniques

Il n'y a pas de mécanisme de transfert de pertes par les provisions techniques applicables.

Capacité d'absorption par les impôts différés

Le calcul de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés consiste à évaluer la diminution d'impôts différés consécutive à un choc.

Conformément à la réglementation, la société mène un test de recouvrabilité d'un impôt différé et ne limite pas l'absorption du SCR à l'impôt différé passif du bilan initial.

Le test s'effectue à partir de projections de bénéfices futurs dans un environnement « post-choc » modifiant les hypothèses financières, business et comportementales. Enfin, les spécificités de la réglementation fiscale sont intégrées.

Paramètres propres de la formule standard

La société n'utilise pas de paramètres spécifiques pour l'évaluation des SCR.

Capital add-on

Néant.

Données utilisées pour le calcul du MCR

Le MCR est calculé à partir des montants de BE, des primes et des capitaux sous-risques, cependant le montant calculé est plafonné par la borne haute à 45 % du SCR. Le MCR est de EUR 75m avec prise en compte de la correction pour volatilité (dont l'application est prévue par la réglementation). Pour information, si cette correction pour volatilité n'était pas prise en compte, le MCR aurait été de EUR 76m.

Résultats en termes de couverture des exigences réglementaires

Les montants de SCR et MCR sont présentés dans le tableau suivant:

en milliers €	
	Avec VA
SCR	201 401
MCR	75 257
Fonds Propres Eligibles	273 212
Ratio de Couverture du SCR	136%
Ratio de Couverture du MCR	363%

- Le SCR sans VA (correction pour volatilité) s'élève à EUR 203m.
- Le MCR sans VA s'élève à EUR 76m.
- Les Fonds Propres éligibles sans VA s'élèvent à EUR 269m.
- L'effet bénéfique sur le ratio de couverture du SCR de la correction pour volatilité est de l'ordre 3 %.

La société présente donc au 31.12.2022 une solvabilité satisfaisante avec et sans prise en compte du VA.

La société n'a pas appliqué de mesure transitoire, (Cf. le paragraphe « déduction transitoire » de la section *D.2 Provision Technique*).

Evolution du SCR et MCR

En synthèse, le SCR diminue de EUR 226m à EUR 201m sur la période (du 01.01.2022 au 31.12.2022) principalement des effets suivants :

- la baisse des SCR marché, principalement liée à la baisse des expositions (hausse des taux, baisse des marchés actions, évolution favorable du mécanisme contracyclique actions (dampener) et baisse de l'exposition immobilière issues de ventes notamment) ;
- Légère baisse du risque de souscription en lien avec l'impact de la hausse des taux sur les réserves économiques.

Estimation du SCR en application de la formule standard en cas d'utilisation d'un modèle interne

La société n'utilise pas de modèle interne dans le cadre de Solvabilité II.

E.3 Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Risque sur actions

La société n'applique pas ce sous-module.

Exigence de capital qui en résulte

Néant.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle utilisé

Néant. La société applique la formule standard.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Risque de non-respect

La société n'a pas identifié un tel risque.

Manquement à l'exigence de MCR

La société respecte l'exigence de MCR.

Manquement non résolu à l'exigence de MCR

Néant.

Manquement à l'exigence de SCR

La société respecte l'exigence de SCR.

Manquement non résolu à l'exigence de SCR

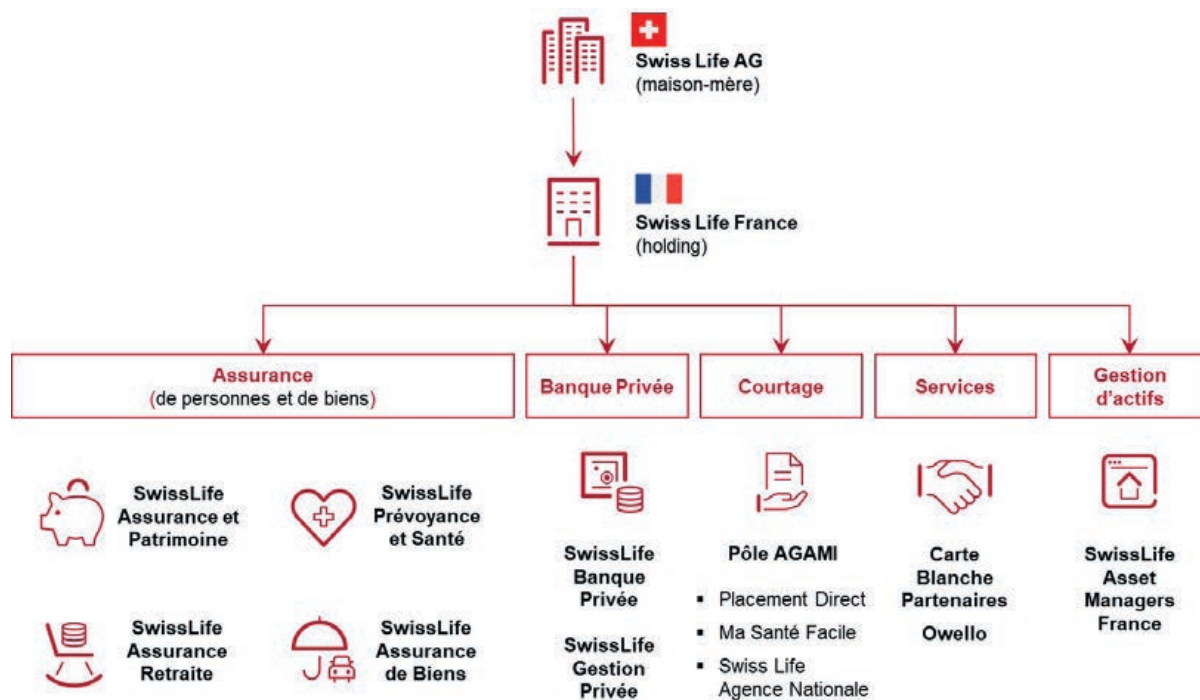
Néant.

E.6 Autres informations

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

Annexe

Holding Swiss Life France Structure Simplifiée



S.02.01.02 Bilan

en milliers d'euros

Valeur Solvabilité II

		C0010
ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2022		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	2 061
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	864 528
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 605
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	450 638
Obligations d'État	R0140	189 405
Obligations d'entreprise	R0150	261 234
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	411 284
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	52 366
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	52 366
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	114 979
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	72 538
Non-vie hors santé	R0290	72 727
Santé similaire à la non-vie	R0300	-189
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	42 442
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	42 442
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	11 370
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	31 579
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	15 598
Autres créances (hors assurance)	R0380	34 721
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 213
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	129
TOTAL DE L'ACTIF	R0500	1 131 544

S.02.01.02 Bilan (suite)

en milliers d'euros

Valeur Solvabilité II

		C0010
PASSIFS AU 31 DÉCEMBRE 2022		
Provisions techniques non-vie	R0510	574 335
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	572 244
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	528 701
Marge de risque	R0550	43 543
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 091
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	1 893
Marge de risque	R0590	198
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0600	92 889
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	92 889
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	88 502
Marge de risque	R0680	4 387
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	229
Provisions pour retraite	R0760	3 662
Dépôts des réassureurs	R0770	17 628
Passifs d'impôts différés	R0780	13 689
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	28 532
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	51 088
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	20 597
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 069
Autres dettes (hors assurance)	R0840	49 649
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
TOTAL DU PASSIF	R0900	854 367
Excédent d'actif sur passif	R1000	277 177

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

au 31 décembre 2022

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

en milliers d'euros		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport insurance	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
PRIMES ÉMISES										
Brut — Assurance directe	R0110	0	11 700	0	55 264	74 614	857	167 008	25 022	0
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 070	236	0	2 779	3 542	0	4 669	1 054	0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	747	0	5 223	2 075	14	47 088	2 216	0
Net	R0200	1 070	11 190	0	52 819	76 080	843	124 589	23 861	0
PRIMES ACQUISES										
Brut — Assurance directe	R0210	0	11 767	0	55 578	74 881	863	167 768	25 086	0
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 050	256	0	2 814	3 603	0	4 660	1 092	0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	747	0	5 223	2 075	14	47 088	2 216	0
Net	R0300	1 050	11 276	0	53 168	76 408	849	125 341	23 963	0
CHARGE DES SINISTRES										
Brut — Assurance directe	R0310	0	1 825	0	90 506	37 018	72	116 631	22 657	5
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	676	-3	0	1 425	2 956	58	6 152	220	0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	23 503	2 536	12	29 708	-4 145	0
Net	R0400	676	1 822	0	68 428	37 438	119	93 074	27 022	5
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES										
Brut — Assurance directe	R0410	0	32	0	3 282	-297	1	-3 355	170	0
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	32	0	3 282	-297	1	-3 355	170	0
Dépenses engagées	R0550	369	3 514	0	19 515	21 189	247	56 326	8 875	0
Autres dépenses	R1200									
TOTAL DES DÉPENSES	R1300									

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (suite)

au 31 décembre 2022

en milliers d'euros		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
PRIMES ÉMISES									
Brut — Assurance directe	R0110	16 444	0	10 522					361 430
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	779	0	41					14 170
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	315	315
Part des réassureurs	R0140	0	0	45	0	0	0	91	57 498
Net	R0200	17 222	0	10 518	0	0	0	224	318 417
PRIMES ACQUISES									
Brut — Assurance directe	R0210	16 493	0	10 542					362 978
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	782	0	41					14 297
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	315	315
Part des réassureurs	R0240	0	0	45	0	0	0	91	57 498
Net	R0300	17 275	0	10 537	0	0	0	224	320 092
CHARGE DES SINISTRES									
Brut — Assurance directe	R0310	3 381	0	5 684					277 779
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	120	0	0					11 604
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	-64	-64
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	29	51 644
Net	R0400	3 502	0	5 684	0	0	0	-93	237 675
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut — Assurance directe	R0410	54	0	-971					-1 083
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	54	0	-971	0	0	0	0	-1 083
Dépenses engagées	R0550	5 348	0	4 212	0	0	0	22	119 619
Autres dépenses	R1200								0
TOTAL DES DÉPENSES	R1300								119 619

S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays

au 31 décembre 2022

en milliers d'euros	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
	R0010		IT	BE				
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
PRIMES ÉMISES								
Brut — Assurance directe	R0110	358 153	2 058	1 219			361 430	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	14 170	0	0			14 170	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	315	0	0			315	
Part des réassureurs	R0140	54 527	1 944	1 028			57 498	
Net	R0200	318 111	114	192			318 417	
PRIMES ACQUISES								
Brut — Assurance directe	R0210	359 700	2 058	1 219			362 978	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	14 297	0	0			14 297	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	315	0	0			315	
Part des réassureurs	R0240	54 527	1 944	1 028			57 498	
Net	R0300	319 786	114	192			320 092	
CHARGE DES SINISTRES								
Brut — Assurance directe	R0310	275 433	1 838	507			277 779	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	11 604	0	0			11 604	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-64	0	0			-64	
Part des réassureurs	R0340	49 232	1 912	500			51 644	
Net	R0400	237 741	-74	7			237 675	
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES								
Brut — Assurance directe	R0410	-1 083	0	0			-1 083	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0			0	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0	0	0			0	
Part des réassureurs	R0440	0	0	0			0	
Net	R0500	-1 083	0	0			-1 083	
Dépenses engagées	R0550	118 878	466	276			119 619	
Autres dépenses	R1200						0	
TOTAL DES DÉPENSES	R1300						119 619	

S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays (suite)

au 31 décembre 2022

en milliers d'euros	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200
	R1400		BE					
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
PRIMES ÉMISES								
Brut	R1410	0	0					0
Part des réassureurs	R1420	0	0					0
Net	R1500	0	0					0
PRIMES ACQUISES								
Brut	R1510	0	0					0
Part des réassureurs	R1520	0	0					0
Net	R1600	0	0					0
CHARGE DES SINISTRES								
Brut	R1610	-3 583	0					-3 583
Part des réassureurs	R1620	-3 332	0					-3 332
Net	R1700	-251	0					-251
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES								
Brut	R1710	0	0					0
Part des réassureurs	R1720	0	0					0
Net	R1800	0	0					0
Dépenses engagées	R1900	202	0					202
Autres dépenses	R2500							0
TOTAL DES DÉPENSES	R2600							202

S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT

au 31 décembre 2022	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engage- ments d'assurance autres que les engage- ments d'assurance santé	Réassu- rance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
	Assurance avec parti- cipation aux bénéfices	Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
en milliers d'euros	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0			0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0			0	0	0	
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE											
MEILLEURE ESTIMATION											
Meilleure estimation brute	R0030	0		0		0	0	88 502	0	88 502	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0		0	0	42 442	0	42 442	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	0		0		0	0	46 061	0	46 061	
Marge de risque	R0100	0			0			4 387	0	4 387	
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0			0	0	0	
Meilleure estimation	R0120	0		0		0	0	0	0	0	
Marge de risque	R0130	0			0			0	0	0	
PROVISIONS TECHNIQUES – TOTAL	R0200	0			0			92 889	0	92 889	

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie

au 31 décembre 2022		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protec- tion du revenu	Assurance d'indemni- sation des travailleurs	Assurance de responsa- bilité civile automobile	Autre assu- rance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsa- bilité civile générale	Assurance crédit et cautionne- ment
en milliers d'euros		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout										
	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE										
MEILLEURE ESTIMATION										
Provisions pour primes										
Brut	R0060	20	-3 205	0	13 955	-1 800	-301	11 628	944	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie										
	R0140	0	-193	0	-1 348	-373	-5	-10 687	-778	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	20	-3 012	0	15 303	-1 427	-296	22 315	1 723	0
PROVISIONS POUR SINISTRES										
Brut	R0160	172	4 896	0	237 481	15 647	1 306	134 599	112 586	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie										
	R0240	0	4	0	45 347	2 486	1561	25 594	10 938	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	172	4 892	0	192 134	13 161	-256	109 005	101 648	0
Total meilleure estimation – brut	R0260	192	1 691	0	251 436	13 847	1 005	146 226	113 530	0
Total meilleure estimation – net	R0270	192	1 880	0	207 437	11 734	-551	131 320	103 371	0
Marge de risque	R0280	18	179	0	19 758	1 118	0	12 508	9 846	0
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie (suite)

au 31 décembre 2022

	Direct business and accepted proportional reinsurance									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protec- tion du revenu	Assurance d'indemni- sation des travailleurs	Assurance de responsa- bilité civile automobile	Autre assu- rance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsa- bilité civile générale	Assurance crédit et cautionne- ment	
en milliers d'euros	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
PROVISIONS TECHNIQUES – TOTAL										
Provisions techniques – Total	R0320	211	1 870	0	271 194	14 965	1 005	158 734	123 376	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	-189	0	43 999	2 113	1 557	14 907	10 160	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0340	211	2 059	0	227 195	12 852	-551	143 827	113 216	0

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie (suite)

au 31 décembre 2022

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
en milliers d'euros		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE									
MEILLEURE ESTIMATION									
Provisions pour primes									
Brut	R0060	-3 317	0	-540	0	0	0	0	17 385
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-1	0	-7	0	0	0	0	-13 393
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-3 315	0	-533	0	0	0	0	30 778
PROVISIONS POUR SINISTRES									
Brut	R0160	5 727	0	-95	10	0	0	881	513 209
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	85 931
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	5 727	0	-95	10	0	0	881	427 278
Total meilleure estimation – brut	R0260	2 410	0	-635	10	0	0	881	530 594
Total meilleure estimation – net	R0270	2 411	0	-628	10	0	0	881	458 057
Marge de risque	R0280	230	0	0	1	0	0	84	43 741
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie (suite)

au 31 décembre 2022		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
en milliers d'euros		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
PROVISIONS TECHNIQUES – TOTAL										
Provisions techniques – Total		R0320	2 640	0	-635	11	0	0	965	574 335
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total		R0330	-1	0	-7	0	0	0	0	72 538
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total		R0340	2 641	0	-628	11	0	0	965	501 798

S.19.01.21 Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

au 31 décembre 2022		Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)		
		Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8			9	10 et +
en milliers d'euros		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180	
Précédentes	R0100											10 246	R0100	10 246	10 246
N-9	R0160	91 209	69 009	14 203	7 490	4 667	2 765	1 506	1 932	1 744	1 366		R0160	1 366	195 895
N-8	R0170	89 516	68 399	14 018	6 618	2 019	2 075	1 743	4 230	1 212			R0170	1 212	189 835
N-7	R0180	85 170	63 079	12 404	5 127	4 961	2 426	7 871	6 039				R0180	6 039	187 081
N-6	R0190	84 584	52 452	10 633	6 301	4 179	4 136	4 420					R0190	4 420	166 708
N-5	R0200	88 200	55 522	14 519	6 904	6 564	4 391						R0200	4 391	176 101
N-4	R0210	97 766	58 670	15 248	11 210	8 033							R0210	8 033	190 928
N-3	R0220	94 536	70 678	19 692	11 865								R0220	11 865	196 772
N-2	R0230	89 317	61 698	17 423									R0230	17 423	168 438
N-1	R0240	109 028	74 201										R0240	74 201	183 229
N	R0250	111 651											R0250	111 651	111 651
		Total										R0260	250 852	2 746 524	

S.19.01.21 Sinistres en non-vie (suite)**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

au 31 décembre 2022

	Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +		
en milliers d'euros		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360		
Précédentes	R0100											64 117	R0100	60 516	
N-9	R0160	0	0	0	0	32 103	27 829	24 327	21 667	17 986	19 240		R0160	16 132	
N-8	R0170	0	0	0	36 722	30 718	25 939	24 480	22 242	20 886			R0170	17 089	
N-7	R0180	0	0	42 127	32 436	32 384	29 358	31 460	31 338				R0180	25 430	
N-6	R0190	0	41 738	32 892	24 514	23 364	20 435	21 505					R0190	17 342	
N-5	R0200	99 438	51 601	43 203	33 554	33 492	33 082						R0200	26 455	
N-4	R0210	117 273	44 254	36 182	31 122	31 705							R0210	25 212	
N-3	R0220	128 459	46 731	36 562	38 558								R0220	30 683	
N-2	R0230	124 972	51 344	45 100									R0230	35 900	
N-1	R0240	146 680	54 922										R0240	45 472	
N	R0250	130 197											R0250	114 336	
													Total	R0260	522 129

S.22.01.21 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

au 31 décembre 2022

en milliers d'euros		Montant avec	Impact des mesures	Impact des mesures	Impact d'une	Impact d'un
		mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires				
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	667 224	0	0	7 663	0
Fonds propres de base	R0020	273 212	0	0	-4 159	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	273 212	0	0	-4 159	0
Capital de solvabilité requis	R0090	201 401	0	0	2 042	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	273 212	0	0	-4 159	0
Minimum de capital requis	R0110	75 257	0	0	409	0

S.23.01.01 Fonds propres

au 31 décembre 2022

en milliers d'euros		Total	Niveau 1 — non restreint	Niveau 1 — restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2015/35						
	Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	80 000	80 000	0	0
	Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0	0	0
	Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0	0	0
	Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0
	Fonds excédentaires	R0070	0	0	0	0
	Actions de préférence	R0090	0	0	0	0
	Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0	0	0	0
	Réserve de réconciliation	R0130	193 212	193 212	0	0
	Passifs subordonnés	R0140	0	0	0	0
	Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0	0	0	0
	Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0
FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II						
	Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0	0	0	0
DÉDUCTIONS						
	Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0
	Total fonds propres de base après déductions	R0290	273 212	273 212	0	0
FONDS PROPRES AUXILIAIRES						
	Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0	0	0	0
	Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0	0	0	0
	Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0	0	0	0
	Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0	0	0	0
	Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0	0	0	0
	Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0	0	0	0
	Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0	0	0	0
	Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0	0	0	0
	Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0	0	0	0
	Total fonds propres auxiliaires	R0400	0	0	0	0
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES						
	Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	273 212	273 212	0	0
	Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	273 212	273 212	0	0
	Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	273 212	273 212	0	0
	Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	273 212	273 212	0	0
	Capital de solvabilité requis	R0580	201 401			
	Minimum de capital requis	R0600	75 257			
	Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	136%			
	Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	363%			
C0060						
RÉSERVE DE RÉCONCILIATION						
	Excédent d'actif sur passif	R0700	277 177			
	Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0			
	Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	3 965			
	Autres éléments de fonds propres de base	R0730	80 000			
	Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0			
	Réserve de réconciliation	R0760	193 212			
BÉNÉFICES ATTENDUS						
	Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770	0			
	Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780	-17 385			
	Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-17 385			

S.25.01.21 Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

au 31 décembre 2022

en milliers d'euros		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	133 811		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	11 523		
Risque de souscription en vie	R0030	2 082		
Risque de souscription en santé	R0040	4 966		
Risque de souscription en non-vie	R0050	170 675		
Diversification	R0060	-74 317		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	248 739		
CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100		
Risque opérationnel	R0130	16 316		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-63 654		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	201 401		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	201 401		
AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

au 31 décembre 2022		C0010		
RésultatMCR _{NL}	R0010	74 290		
en milliers d'euros			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
			C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	192	0	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 880	1 050	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	11 719	
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	207 437	64 634	
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	11 734	92 651	
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	1 019	
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	131 320	151 430	
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	103 371	28 286	
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0	
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	2 411	20 317	
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0	
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	12 393	
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	10	0	
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0	
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0	
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	881	264	

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) (suite)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

au 31 décembre 2022		C0040		
RésultatMCR _L	R0200	967		
en milliers d'euros			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
			C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210	0		
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220	0		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	46 061		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			0

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) (suite)**Calcul du MCR global**

au 31 décembre 2022

en milliers d'euros

		C0070
MCR linéaire	R0300	75 257
Capital de solvabilité requis	R0310	201 401
Plafond du MCR	R0320	90 630
Plancher du MCR	R0330	50 350
MCR combiné	R0340	75 257
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	75 257

Contact

SwissLife Assurances de Biens
Siège social: 7, rue Belgrand – 92300 Levallois-Perret
SA au capital social de 80 000 000 €
Entreprise régie par le Code des assurances
391 277 878 RCS Nanterre

Impressum

Edition — SwissLife Assurances de Biens
Réalisation — SwissLife Assurances de Biens
Production — Management Digital Data AG, Zurich
© SwissLife Assurances de Biens, 2022

DÉCLARATION DE MISE EN GARDE CONCERNANT LES INFORMATIONS PROSPECTIVES

Ce document peut contenir des projections ou des informations prospectives en relation avec Swiss Life, qui impliquent des risques connus ou non, des incertitudes et d'autres facteurs importants. Le lecteur doit être conscient que ces informations portant sur l'avenir ne sont que des projections, qui peuvent différer sensiblement des résultats effectifs, de la situation financière, de l'évolution future, de la performance et des attentes; il convient donc de ne pas les surestimer. Ni Swiss Life, ni ses administrateurs, ni les membres de sa direction, ses cadres, ses collaborateurs ou ses conseillers externes, ni aucune autre personne lui étant liée ou associée d'une autre manière ne font aucune affirmation ni ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des informations contenues dans ce document. Ni Swiss Life, ni ses administrateurs, ni les membres de sa direction, ses cadres, ses collaborateurs ou ses conseillers externes, ni aucune autre personne lui étant liée ou associée d'une autre manière ne répondent des dommages ou des pertes, de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ce document. Toutes les informations prospectives reposent sur les données accessibles à Swiss Life au moment de l'établissement du présent document. Swiss Life ne s'engage à aucune mise à jour ou révision de ces informations prospectives ni à aucune adaptation de ces dernières en raison d'éléments nouveaux, d'événements ou de développements futurs ou de tout autre motif, sauf disposition légale contraire applicable.

Certains chiffres ayant été arrondis, des écarts négligeables peuvent être constatés dans ce rapport entre les valeurs effectives et les sommes ou pourcentages calculés.



*Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix.*

*Swiss Life
7 rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
France*

*Tél. 01 46 17 38 38
www.swisslife.fr*